

moovlove
Nos offres pour emballer vos coeurs !

no limit

groupe etisalat

Offre spéciale

- HUAWEI G3621L (Double SIM) 11 900 F CFA + 5 000 F de crédit offert vers Moov
- BlackBerry 9220 95 000 F CFA + 2 mois d'abonnement BlackBerry offert
- Alcatel OT 132 8 900 F CFA + 1KR de connexion
- Alcatel OT 232 9 500 F CFA + 1KR de connexion
- Alcatel OT 217D 10 000 F CFA + 1KR de connexion
- HUAWEI G1 101 4 500 F CFA + 1KR de connexion

LIMITATION DU MANDAT : BATAILLE POLITIQUE SUR FOND D'APPROXIMATIONS JURIDIQUES



La stratégie de l'évitement

INVITÉ SPÉCIAL

P.5



Jean-Marc Savi de Tové,

Financier, Associé chez Cauris

Management

GRANDE ENQUÊTE

P.P 6,7

Dans les coulisses de la morgue du CHU Sylvanus Olympio

Entre conditions approximatives de conservation des corps et corruption

DOSSIER

P.10

Dégagement des voies à Lomé:

Une opération sur fond de polémique

OSEZ RÊVER

VLISCO MOIS DE LA FEMME 2014

DREAM.VLISCO.COM



VLISCO
SINCE 1846

FRONT CONTRE FRONT !

Le 1er tour des élections municipales en France s'est déroulé dimanche dernier en France, dans les 35.000 communes que compte l'Hexagone. Sans surprise, on note un net recul du Parti Socialiste (au pouvoir) et de la gauche en général, mis en difficultés ou carrément en déroute dans de nombreuses villes au profit de la droite et de l'UMP (Union pour un Mouvement Populaire). Avec un élu dès le premier tour dans la ville emblématique de Hénin-Beaumont et sa course en tête dans six autres villes, le Front National confirme son emprise lors de ce scrutin dont il est, indiscutablement, aux côtés de l'abstention, le grand vainqueur.

En effet, même s'il faille relativiser le succès du parti de Marine le Pen, parce que son score ne représente que 5,94% des suffrages exprimés sur le plan national, il n'en demeure pas moins que sa poussée est bien réelle. Selon des statistiques publiées par nos confrères du quotidien français Le Monde, la formation d'extrême droite a présenté cette année 597 listes dans des communes de plus de 3 000 habitants, et a obtenu 5,94 des voix sur l'ensemble du pays ; le score dépendant du nombre de listes présentées. C'est largement plus qu'en 2008, où il n'alignait que 122 candidats. Au total, c'est près d'un million de voix (998 244) que l'organisation créée par Jean-Marie le Pen a obtenu en présentant des listes dans moins de 600 communes, alors qu'elle n'en faisait que 144 017 il y a 6 ans sur 122 communes ; soit un ratio de 1633 voix par commune où il présentait une liste en 2014, contre 1180 en 2008.

Face à ce score historique qui démontre de plus en plus l'implantation patiente mais efficace du Front National et de ses idées, la classe politique française, comme à son habitude, sort le vieil épouvantail du caractère fascisant et raciste de ce parti, agitant la peur de ce qu'une déferlante nazie serait aux portes du pays du Général de Gaulle. Certes, la mobilisation morale est à rechercher pour combattre une formation qui, malgré le lifting et le discours aseptisé de la fille du père, traîne derrière elle des convictions et une vision confuses, simplistes et scandaleuses de l'histoire de l'humanité, des rapports entre les races ainsi que de l'identification des maux dont souffre la société française. Mais elle ne saurait constituer l'unique réponse à ce qui aujourd'hui, à moins de continuer à jouer aux autruches, ressemble de plus en plus à un vote d'adhésion que de colère ou de rejet de l'« oligarchie politique ».

De fait, résumer ce que révèle élections après élections en une sorte de défouloir cyclique des Français, c'est mésestimer le message donné par les électeurs et créer les conditions de la persistance, voire de l'amplification du phénomène. Qui peut encore continuer à croire que tous ceux qui portent les suffrages sur le mouvement Bleu Marine fantasment tous sur Hitler et l'Allemagne des années 30, et rêvent de voir les immigrés accrochés à un pic ?

Il nous semble qu'à l'instar de tous les peuples, celui de la France veut que ses dirigeants s'occupent des problèmes : chômage, vie chère, santé, éducation des enfants et lui offre des perspectives. Pour faire baisser donc Le Pen et ses amis, il faut non pas l'inopérant Front républicain qui ne veut plus rien dire, encore moins le risible ni-ni de Jean-François Copé le leader de l'UMP, mais sans aucun doute le « front » pour l'amélioration des conditions de vie des Français. Toute autre alternative est vouée à l'échec d'autant plus que cette réalité a été intégrée par bon nombre d'électeurs : si le Front National était aussi dangereux, pourquoi ne l'interdit-on pas ?

Charles Blé GOUDE transféré à la Haye : Ayi d'ALMEIDA

Le débat sur la légitimité de la CPI relancé

Quelques jours après la polémique sur les conditions de sa détention, consécutive à la publication de photos le montrant en sous-vêtements dans une pièce sordide et exigüe, Charles Blé Goudé a été transféré dans la prison de Sheveningen, le centre de détention de la Cour pénale internationale (CPI) à la Haye (Pays-Bas). Il est accusé de crimes contre l'humanité (meurtres, viols, actes de persécution et actes inhumains) commis pendant les violences post-électorales de 2010-2011, qui ont fait 3 000 morts selon l'ONU (Organisation des Nations Unies). Ce transfert relance les accusations de deux poids deux mesures qui pèsent sur la CPI compromettent sans doute, la réconciliation dans le pays.

Le 22 mars dernier, a connu Charles Blé Goudé, a été transféré à la Haye, dans la même prison que l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo, poursuivi comme lui de crimes contre l'humanité pendant la période post-électorale. Cela fait suite au mandat d'arrêt international émis depuis 2011 contre « le Général de la rue » par la Cour internationale.

LE 220 QMQZRD En Côte d'Ivoire, ce transfert relance le débat sur l'impartialité des procédures concernant la crise post-électorale, que ce soit dans le pays ou en Hollande. Ainsi, pour Me Nick Kaufman, « le gouvernement ivoirien prouve aujourd'hui, au-delà de tout doute raisonnable, que son approche de la justice est arbitraire et motivée politiquement », confiant que « Charles Blé Goudé a toujours affirmé son désir et son droit d'être jugé parmi les siens ». De fait, alors que plusieurs des chefs de guerre qui ont permis à Alassane Ouattara de renverser Laurent Gbagbo sont accusés de graves violations des droits humains dans des enquêtes nationales et internationales, aucun jusqu'à présent n'a été inquiété : seul un Burkinabé, utilisé comme supplétif, est aujourd'hui incarcéré.

La plupart ont même été promus dans la hiérarchie militaire. En effet, alors que se profile l'élection présidentielle, prévue en octobre 2015, le régime Ouattara semble ne pas avoir envie de défier la loyauté de ceux sur qui repose sa sécurité. Cette situation hypothèque dangereusement la nécessaire réconciliation du pays après le déchirement qu'il

UNE COUR SOUS INFLUENCE :

Du côté de la CPI, on assure que l'enquête sur les forces loyales à Alassane Ouattara prendra du temps mais qu'elle sera faite ; notamment sur les tueries massives de mars 2011 à Doukoué, dans l'Ouest du pays, des crimes qui pourraient impliquer des membres haut placés de l'administration actuelle.

Mais plus généralement, c'est la légitimité même de cette Cour, installée en Europe qui ne traite que de l'Afrique, financée par les puissances occidentales qui est remise en cause : les neuf procédures en cours concernent toutes le continent. Prompt à saisir la CPI du dossier de pays africains pourtant non parties au statut de Rome, comme le Soudan ou la Libye, le Conseil de Sécurité de l'ONU est accusé d'être incapable d'agir de la sorte à propos de la Syrie, de la Colombie avec les FARC, de l'Irak, en Palestine etc...

Pour Robert Bourgi, professeur émérite de droit public à l'université de Reims (France), la CPI n'a cessé de se politiser depuis l'entrée en vigueur du statut de Rome, tant dans son organisation que dans son fonctionnement, et n'a plus les apparences d'une institution judiciaire. « Les procédures en cours devant la CPI, qu'il s'agisse des affaires portées devant elle par des Etats parties, de celles défé-



Charles Blé GOUDE

rées par le Conseil de sécurité de l'ONU ou encore de celles qui font suite à une saisine par le procureur de la Cour de sa propre initiative, obéissent à un titre ou à un autre à des considérations politiques. » relève-t-il. Selon le Franco-Sénégalais, le principe de complémentarité qui veut que la CPI n'intervienne que lorsque la justice ne peut s'exercer convenablement dans le pays concerné est le fondement de cette Cour.

Cette règle procède de la volonté des rédacteurs du statut de Rome de respecter la souveraineté des Etats. Mais note-t-il, « son appréciation aussi bien par la CPI que par les pays concernés, est à géométrie variable. Elle dépendrait des circonstances et du contexte politique des Etats concernés, mais aussi des pressions que peuvent exercer des pays extérieurs au continent, comme ce fut le cas de la France en Côte d'Ivoire. Le principe de complémentarité est brandi

dans un sens ou dans un autre selon les circonstances, selon qu'il sert ou non politiquement le pouvoir en place ». « Il suffit de prendre l'exemple de la République centrafricaine et de la Côte d'Ivoire.

Dans le premier cas, la question ne s'est guère posée de savoir si la République centrafricaine avait ou non les moyens de juger Jean-Pierre Bemba, car l'objectif était d'ordre politique, à savoir éloigner le plus vite possible celui qui était considéré comme le principal adversaire de Joseph Kabila en RD Congo.

Quant à la Côte d'Ivoire, la question du transfert de Laurent Gbagbo à la Haye en 2011 ne s'est pas posée en termes de capacité ou non de la justice ivoirienne de le poursuivre et de le juger, mais a traduit la volonté des pouvoirs français et ivoirien de l'époque d'humilier et d'éloigner l'ancien président, histoire de faire place nette à Alassane Ouattara » analyse le juriste.

Limitation du mandat : bataille politique sur fond d'approximations juridiques

✎ Ayi d'ALMEIDA

La stratégie de l'évitement

L'une des réformes revendiquées par l'opposition togolaise porte sur la limitation du mandat présidentiel. Depuis la modification constitutionnelle intervenue en 2002, le Président de la République togolaise peut se représenter autant de fois qu'il le souhaite. Aujourd'hui, un consensus semble se dégager au sein de la classe politique pour limiter à deux maximum, le mandat que peut exercer un Chef d'Etat, afin de s'inscrire dans la tendance générale sur le plan international. Si le principe semble acquis, c'est sa mise en œuvre qui suscite déjà polémique, alors même qu'aucun texte n'ait été proposé dans ce sens ; encore moins adopté. Certains évoquent ce qu'ils appellent l'« effet immédiat ». Argument juridiquement discutabile et politiquement intenable. Pourtant, , comme d'habitude, ces hommes politiques préfèrent entretenir un débat stérile et un flou kafkaïen dans l'opinion sur un sujet pourtant d'importance, pour exister politiquement.

Aux termes de l'article 59 de la constitution togolaise « Le Président de la République est élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq (05) ans. Il est rééligible. » Autant dire qu'en l'état actuel de notre législation, le Président de la République est rééligible immédiatement et indéfiniment. L'« effet immédiat » soutenu par ses tenants, impliquerait qu'en cas d'évolution de la législation en cours, Faure Gnassingbé ne puisse pas se présenter en 2015. En clair, un Président de la République élu sous l'empire d'une constitution qui ne prévoit pas dans ses dispositions la limitation du nombre de mandats présidentiels, devrait voir ses mandats antérieurs comptabilisés si une nouvelle situation vient limiter le nombre de présentation à la magistrature suprême au cours de la durée de son mandat.



Faure GNASSINGBE, PR

Pour de nombreux juristes, cela heurterait le principe général du droit qu'est celui de la non rétroactivité qui veut qu'une loi ne dispose que pour l'avenir. De fait, admettre qu'une loi ou qu'une clause politique n'a pas d'effet rétroactif signifie qu'elle « est sans application aux situations juridiques dont les effets ont été entièrement consommés sous l'empire d'une loi précédente », et dire qu'elle ne dispose que pour l'avenir signifie qu'« à partir du moment où une loi est en vigueur, elle régira les situations juridiques qui sont nées postérieurement à cette mise en rigueur ». Le principe de la non rétroactivité des lois signifie au sens large, que le « droit applicable à une situation ou à des relations juridiques doit être connu ou raisonnablement prévisible au moment où cette situation ou cette relation naît. La non-rétroactivité n'exclut pas dans certains cas l'emprise de la loi ancienne sur certains rapports juridiques. On parle de la survie de la loi ancienne où de la post-

activité de la loi ancienne. Cette solution porte atteinte cependant à l'unité de la législation ainsi qu'aux principes de généralité de la loi et d'égalité des individus devant celle-ci. Mais ces cas sont rares.

En réalité, c'est au principe général de la sécurité juridique, dont celui de la non-rétroactivité est la conséquence qu'il faut faire référence.

Selon le Conseil d'Etat en France dans son rapport public de 2006 : « Le principe de sécurité juridique implique que les citoyens soient, sans que cela appelle de leur part des efforts insurmontables, en mesure de déterminer ce qui est permis et ce qui est défendu par le droit applicable. Pour parvenir à ce résultat, les normes édictées doivent être claires et intelligibles, et ne pas être soumises, dans le temps, à des variations trop fréquentes, ni surtout imprévisibles ».

- La sécurité juridique est d'abord garantie par la qualité de la loi.

- La sécurité juridique dépend aussi de la prévisibilité de la loi.

Dans ce rapport, il est écrit que : « Le principe de sécurité juridique suppose que le droit soit prévisible et que les situations juridiques restent relativement stables ».

Découlent du principe de la prévisibilité de la loi celui de la non-rétroactivité de la loi, celui de la protection des droits acquis ainsi que celui de la stabilité des situations juridiques.

Tous ces principes plaident pour la possibilité pour le Président de la République en exercice de se présenter à de nouveaux mandats sous l'empire d'une nouvelle loi. En effet, dans le souci de respecter les prévisions des sujets de droit et d'éviter que l'application générale d'une loi nouvelle ne porte indûment atteinte à des droits, plusieurs législations (France Canada) consacrent le principe du maintien des droits acquis. Ainsi, une loi postérieure à une situation juridique donnée ne pourrait, sans être rétroactive,

venir modifier les droits acquis par un sujet de droit.

Par ailleurs, la stabilité des situations juridiques commande que la loi ayant pour but d'ordonner les relations sociales, elle ne saurait en changer les règles pour le passé, ce qui aboutirait toujours à un grand désordre.

gal, il n'a pas été entrepris des démarches, postérieurement à la tenue des élections afin d'introduire dans leur constitution des dispositions interdisant de manière explicite la non-rétroactivité de la loi. A l'époque, se fondant sur les arguments développés plus haut, les différentes Cours constitutionnelles qui se sont prononcées sur la question de la rétroactivité de la loi nouvelle ont donné raison aux Présidents en exercice (Burkina et Sénégal avec des sorts différents : Le Président Blaise COMPAORE réélu et le Président Abdoulaye WADE battu)

ACCORD POLITIQUE :

Trois arguments fonderaient la thèse des tenants de l'« effet immédiat » : le principe de la non-rétroactivité de la loi nouvelle n'est pas absolu ; il n'est pas en matière constitutionnelle ni au dessus de l'intérêt public. Mais surtout derrière, il y a l'idée de l'alternance qui justifierait la rétroactivité. Il est clair dans ces conditions que la démarche est davantage politique que juridique. Mais alors comment imposer une solution, alors même qu'on ne dispose pas de levier pour ce faire ? Un ancien élu français déclarait, s'adressant à l'opposition : « vous avez juridiquement tort parce que politiquement minoritaire. » Avec sa majorité écrasante au Parlement, il est impossible d'imposer un quelconque effet immédiat à UNIR (Union pour la Majorité Présidentielle » qui n'a aucun intérêt politique à faire droit à cette revendication.

Pourquoi alors continuer à la marteler ? Cela est symptomatique de la pauvreté du débat public togolais en termes de contenus programmatiques et d'idées nouvelles. A défaut on se fait fort de créer artificiellement des polémiques dont les plus avertis connaissent bien souvent l'issue, dans le seul but d'occuper la scène médiatique et de ne pas céder du terrain aux autres, pour la plupart du temps issus de son propre camp. D'autant plus que l'alternance, et chacun le sait, passe nécessairement par les urnes et non par le vote d'une loi, avec effet immédiat ou pas.

Que dire du caractère impersonnel de la loi ? l'admission de l'application de la nouvelle loi ou de la nouvelle situation au Président de la République en exercice reviendrait à exclure une personne déterminée de la course à la présidence. En effet si le Président de la République a déjà accompli deux mandats et la nouvelle clause impose également deux mandats, il est d'office disqualifié pour se présenter.

Or l'on sait que l'un des caractères de la loi c'est qu'elle est impersonnelle c'est-à-dire qu'elle n'est pas spécialement édictée en direction d'un citoyen ou d'un groupe de citoyens donné.

Ce caractère impersonnel de la loi milite contre l'admission de l'application de la nouvelle loi ou de la nouvelle situation au Président de la République en exercice.

Somme toute, dans les pays où cette question de la non-rétroactivité a été soulevée en l'occurrence le Burkina Faso et le Séné-

Interview: Dr. Jean Yaovi DEGLI, avocat au barreau de Lomé, Président du mouvement «Bâtir le Togo»

«Fabre a peut-être enfin compris que l'on ne peut faire que la politique de ses moyens»

Observateur de la vie politique togolaise et fin analyste, Dr Jean Yaovi DEGLI, Avocat au barreau de Lomé et Président du mouvement «Bâtir le Togo» décrypte l'actualité politique dans notre pays. La rencontre Faure-Fabre, le cadre de discussion en vue des réformes... sont entre autres sujets au menu d'un entretien qu'il a accordé à Focus Infos. Lecture!

Focus Infos : Quelle lecture faites-vous de la rencontre entre Faure Gnassingbé et Jean Pierre Fabre le 05 mars dernier ?

Jean Yaovi DEGLI: Peut-être sommes nous en train d'assister à la fin du populisme et du jeu qui consiste à chercher à cultiver de la popularité sur l'inaction. Il faut agir pour revendiquer une certaine popularité et de la légitimité. Un leader, c'est celui qui sait prendre des risques pour faire avancer la cause du peuple. Pas celui qui revendique de la légitimité en restant dans la léthargie.

Fabre a peut-être enfin compris que l'on ne peut faire que la politique de ses moyens. Si tel est le cas, c'est de la sagesse. J'ai répété plusieurs fois que l'opposition doit négocier avec le pouvoir ou au moins l'approcher pour faire avancer les réformes constitutionnelles et institutionnelles parce qu'il n'a pas d'autres moyens pour agir. J'ai été proprement injurié par l'ANC et ses supporters. Finalement, après avoir clamé « *Faure must go* », le CST et l'ANC ont été contraints de négocier avec le gouvernement avant les élections législatives de juillet 2013. Je suis resté égal à moi-même malgré les attaques et après une émission en février dernier avec le Professeur HOUNAKE Kossi François sur la télévision Delta Santé au cours de laquelle nous sommes étonnés de l'inaction de l'opposition alors que le pouvoir semble avoir visiblement décidé de renvoyer les réformes politiques aux calendes grecques, Fabre s'est engagé à faire ce qu'il fallait : discuter avec le pouvoir et s'assurer que lesdites réformes ne soient pas jetées aux oubliettes. C'est tout à l'honneur du chef de file de l'opposition et la proposition pour laquelle j'ai été traité de « vendu », de « traître », etc. a fini par triompher. Avec la loi sur les manifestations dont la rédaction m'a valu toutes les « lapidations » et qui est devenue, une fois promulguée la chose la plus adulée par mes pourfendeurs, le « vendu » a fini par avoir de bons points à soi. Dieu merci, « la pierre qu'ont rejetée les bâtisseurs soient encore une fois devenue la principale de l'angle ».

Comme le dit Schopenhauer, « toute vérité franchit trois étapes. D'abord, elle est ridiculisée. Ensuite, elle subit une forte opposition, puis elle est considérée comme ayant été une évidence ».

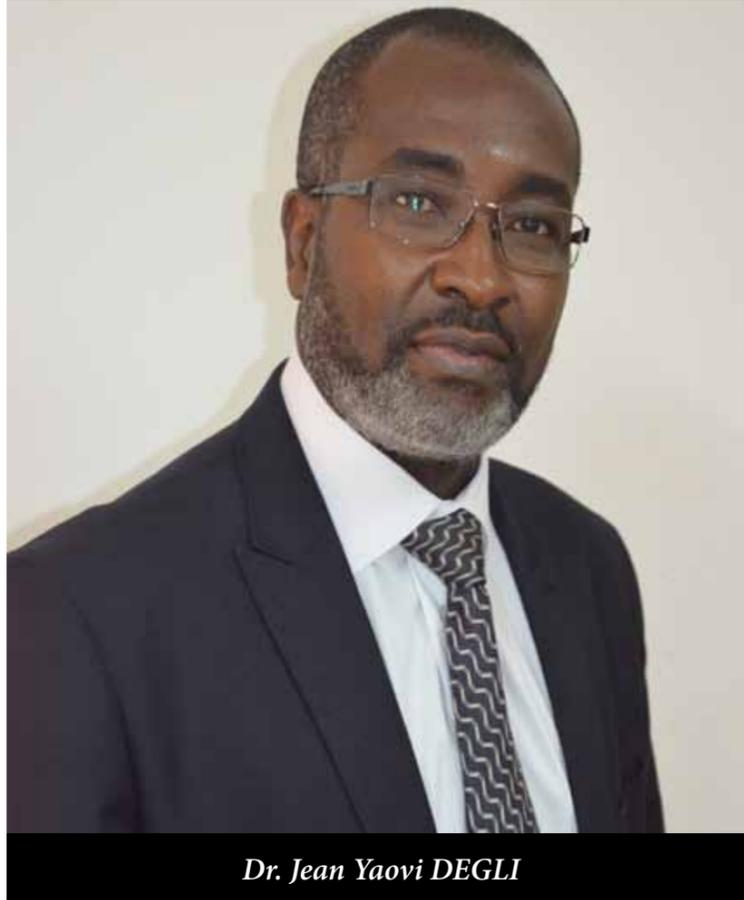
F.I: Quelle est votre analyse par rapport à la doléance de Jean Pierre Fabre à savoir l'ouverture d'un cadre de discussion hors Assemblée nationale sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles ?

J.Y.D: Sur ce point, je crois que l'opposition a raison. Si la position du Chef de l'Etat consiste à renvoyer le dialogue sur les réformes à l'Assemblée Nationale, cela est inadmissible et pour diverses raisons.

Premièrement parce que le Parlement n'est pas un lieu habituel de dialogue mais un lieu pour traduire dans la réalité les résultats d'un dialogue. Le Parlement est là pour débattre, adopter des lois, et contrôler l'action du gouvernement si possible. Les positions et lois y sont adoptées non par consensus mais par le jeu de la majorité. Le dialogue est par excellence un domaine de recherche du consensus. Pour cette raison, il doit se tenir dans les cadres appropriés où le consensus pourra être recherché et éventuellement trouvé. C'est ce que prévoit entre les lignes l'Accord Politique Global (APG) qui est même allé jusqu'à parler de suivi de la communauté internationale.

Deuxièmement, les acteurs politiques avaient eux-mêmes déjà mis en place le Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC) pour ce genre de discussions. Comment comprendre alors que l'on renvoie le dialogue à l'Assemblée ?

Si le Chef de l'Etat avait indiqué que des solutions avaient déjà été trouvées dans le cadre du CPDC rénové et qu'il faut aller en débattre à l'Assemblée, sa position serait défendable puisqu'on aurait pu objecter à Fabre et aux siens que les absents ont toujours tort. Ayant refusé à l'époque de participer auxdites discussions, ils n'auraient qu'à s'en prendre à eux-mêmes sans pouvoir se plaindre de



Dr. Jean Yaovi DEGLI

leur propre turpitude.

Bien sûr, l'Assemblée étant l'institution devant discuter et adopter les réformes constitutionnelles et institutionnelles, une fois le consensus trouvé sur un sujet dans les cadres appropriés, il faut lui permettre de jouer son rôle. Le renvoi de Fabre vers le Parlement pour l'adoption des recommandations ou décisions du CPDC rénové aurait été entièrement normal et défendable. Mais dire au contraire simplement que le dialogue doit se dérouler au parlement donne l'impression d'un double langage de la part du gouvernement qui affirme être pour un dialogue permanent au Togo et a claironné avant les élections législatives qu'une fois celles-ci terminées, lesdites réformes seront adoptées en priorité. Telle qu'exprimée, la position de Faure Gnassingbé ressemble donc à un refus des réformes qu'autre chose.

Troisième l'éventuel dialogue sur des textes régissant la vie de toute la nation, ne peut pas être exclusivement dévolu aux partis politiques et moins encore aux seuls députés. Il faudrait que la population, à travers la société civile et des personnalités capables de contributions, soit représentée et participe aux discussions. Impossible de faire cela au Parlement.

La position du Chef de l'Etat combinée avec celles de ses collaborateurs qui trouvent désormais tous les obstacles à la mise en œuvre de ces réformes donne l'impression que le pouvoir se complait dans la situation actuelle et ne veut plus des réformes. On trouve des obstacles partout alors que nous sommes dans un pays où les réformes constitutionnelles ont été faites à plusieurs reprises et dans un temps record à chaque fois que cela arrangeait le régime (ex. décembre 2002 et février 2005). En clair, la volonté politique manque et c'est dommage.

Nul n'a le droit de ruser avec les intérêts de son peuple. Il faut toujours accorder au peuple ce qui lui a été promis dès lors qu'on n'est pas dans l'impossible ou des promesses fallacieuses. Le Chef de l'Etat doit respecter cette règle fondamentale. Les réformes en question sont d'autant plus importantes au Peuple que la CVJR a repris certains points fondamentaux dont la limitation de mandat dans ses recommandations.

Le président Faure Gnassingbé joue donc grandement sa crédibilité sur cette question des réformes et nous resterons vigilants pour le féliciter ou le dénoncer le moment venu. Espérons que l'intérêt général triomphera.

F.I: Comment expliquez-vous les divergences de point de vue des ac-

teurs politiques sur la question ?

J.Y.D: Elles s'expliquent simplement par le manque de volonté du pouvoir face à l'amateurisme d'une opposition qui a trainé à faire ce qu'il faut en rejetant le dialogue au moment où il fallait saisir l'occasion.

Le pouvoir ne veut plus des réformes alors que l'opposition qui avait refusé le dialogue au bon moment essaye d'en avoir un enfin. Il faut que chacun revienne à de bons principes et permette au pays d'avancer.

F.I: Quel est le cadre idéal de discussions de ces réformes selon-vous ?

J.Y.D: Le cadre idéal pour ces discussions serait celui de Dialogue où tout le monde, acteurs politiques et membres de la société civile ainsi que des personnes ressources peuvent se retrouver. En clair, ce n'est pas le Parlement. Peu importe que ce soit le CPDC ou autre chose ; l'essentiel est que ce cadre réunisse ce qu'il faut pour un consensus.

Nota Bene : les discussions ne doivent pas traîner. Tout devra se faire au plus tard en juin 2014. Dans tous les cas, les points comme le principe de la limitation des mandats qui avaient déjà été adoptés par le CPDC Rénové doivent d'ores et déjà être envoyés à l'Assemblée pour adoption. Tous les autres points qui feront l'objet de consensus pourront également être immédiatement adoptés. Quant aux points qui prendront du temps pour sortir un consensus comme le nouveau régime politique il faudra les inscrire dans le temps. Cette démarche évitera de tomber dans le piège de ceux qui ne veulent pas l'inscription de la limitation de mandat dans la Constitution avant les élections présidentielles de 2015.

F.I: Y-a-t-il un risque que le parti UNIR fasse peser sa majorité à l'Assemblée nationale malgré un éventuel consensus entre la classe politique sur les réformes ? si oui, quelles garanties l'opposition pourrait obtenir pour éviter cette situation ?

J.Y.D: Je préfère ne pas penser à une telle possibilité. Cette situation signifierait clairement que c'est Faure Gnassingbé, président d'UNIR qui aura refusé ces réformes. Je ne vois

(Suite à la page 11)

Jean-Marc Savi de Tové, Financier, Associé chez Cauris Management ✉ Ibrahim SEYDOU

« Nous sommes heureusement presque à la fin de l'époque de l'afro pessimisme, et entrons dans celle de l'afro implémentation »

Surnommé le « petit prince de la Finance », le Togolais Jean-Marc Savi de Tové est depuis quelques années associé chez le fonds d'investissement Cauris Management. A 40 ans, il est régulièrement cité parmi les jeunes africains qui compteront sur le continent. Cet « afro-implémenteur » que nous avons rencontré pour nos lecteurs, nous parle de son métier, de son parcours, de l'Afrique et bien sûr du Togo.

Focus Infos: Vous êtes l'un des principaux dirigeants du fonds d'investissement Cauris Management. Quel est votre métier et qu'apporte votre organisation à l'économie sous-régionale ?

Jean-Marc Savi de Tové: Le métier de capital investisseur consiste à utiliser des capitaux confiés par des institutions financières pour renforcer les capitaux propres des entreprises, généralement non cotées en bourse, leur permettant ainsi de se développer plus rapidement qu'elles ne le pourraient sans cet investissement. Le terme générique est celui de private equity à l'opposé de public (ou listed) equity pour des sociétés cotées en bourse.

Cauris Management a investi dans 46 sociétés de la sous-région en 17 années d'existence. Nous avons ainsi permis à des structures telles Moov Togo, BOA, Sodigaz, Nigerlait et d'autres de se développer plus vite. Ces sociétés ont réussi du coup à proposer plus de produits à leur clientèle, ou à se développer au-delà de leurs frontières géographiques d'origine. Nous avons aussi dans certains cas, aidé des sociétés à se rattraper des erreurs de gestion, et d'autres à naître. Sans participer à la gestion au jour le jour, nous sommes très actifs dans la vie de chaque entreprise financée, pour qu'elle puisse atteindre ses ambitions rapidement et que chaque partie puisse y trouver son compte.

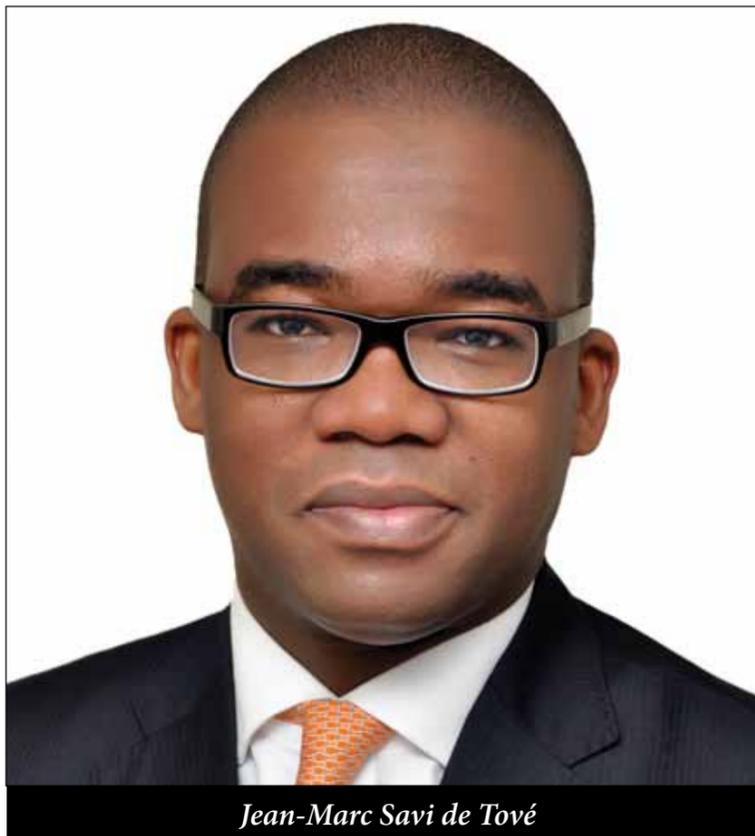
Qui dit croissance d'une entreprise

dit aussi plus d'emplois (donc plus de consommation et de production), plus d'impôts payés (donc un investissement plus élevé dans les infrastructures, le bien être social), etc.

Notre métier s'accompagne aussi d'une nette amélioration de la gouvernance au niveau de l'entreprise financée, la gouvernance étant elle-même un vecteur puissant de croissance et d'attractivité. Le capital investissement, surtout dans une région en développement, est un accélérateur de croissance.

FI: Au milieu de toutes ces structures qui ont vocation à accompagner et à financer le développement économique de nos pays, quelle est la particularité de Cauris Management ?

JM.S.T: Cauris Management a la particularité de ne pas être une banque. Nous sommes un capital investisseur et gérons des fonds pour compte de tiers. Malgré notre longue existence, la confusion avec un établissement bancaire est toujours forte. Les rares fois où nous faisons des prêts, ils sont liés à l'acquisition des actions de l'entreprise financée, dont nous devenons donc propriétaires, à hauteur de la détention en capital acquise. C'est un processus qui n'est pas toujours simple pour les entrepreneurs, et qui devient quasiment indigeste pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec les règles fortes de gouvernance. Dans le même temps, notre présence rassure les banques et divers partenaires, clients, fournis-



Jean-Marc Savi de Tové

seurs etc, quant à la stratégie moyen et long terme l'entreprise financée, et la qualité de sa gestion au jour le jour.

FI: Quelles sont les dernières opérations que vous avez réalisées et que représentent les investissements que vous avez faits sur les deux années écoulées par exemple ?

JM.S.T: Sur les deux dernières années, nous avons investi environ 17 milliards de francs CFA dans des entreprises comme le groupe Banque Atlantique, le groupe Azalaï (hôtellerie), Axxend Corporation (TIC), et VIPNET (TIC).

FI: La vocation sous-régionale de Cauris fait partie de son identité et ses dirigeants sont Togolais. Pourtant, vous êtes bien moins présents aux côtés du secteur privé dans

notre pays. Pourquoi une telle absence ?

JM.S.T: L'idée, et l'implémentation initiale de Cauris Management viennent de la BOAD, qui a été bien inspirée de créer un tel outil pour la sous-région. La structure Cauris Management est aujourd'hui indépendante de la BOAD, qui reste néanmoins l'investisseur de référence dans les fonds que nous gérons.

C'est une erreur que de penser que nous sommes peu présents au Togo. Notre métier est d'investir, et moins de faire de la pub. Nous sommes beaucoup plus présents au Togo que nous le demandent nos investisseurs, qui nous ont pour certains reproché une surexposition au Togo dans nos choix d'investissement. Les fonds gérés et conseillés par Cauris ont investi plus de 5,9 Mds CFA dans 6 entreprises au Togo. C'est peu et beaucoup à la fois. Nous avons investi dans Ibis à sa privatisation, et sommes investisseurs dans Sodigaz et BPEC notamment. Nous avons aussi une exposition importante via des structures plus régionales comme Banque Atlantique ou Axxend. Enfin, nous essayons aussi de trouver un terrain pour construire un hôtel Azalaï. Une façon simple d'apprécier notre effort togolais, est que le pays représente dans notre portefeuille beaucoup plus que son poids dans la sous région UEMOA.

La volonté a toujours été là, mais nous avons des impératifs de renta-

bilité, de survie devrais-je dire, auxquels le Togo ne peut se soustraire. Il faut dire que notre expérience de rentabilité au Togo n'a pas toujours été concluante. Etre un petit pays (marché réduit) et ne pas faire mieux que ses voisins au moins dans certains secteurs n'est pas une bonne combinaison de facteurs pour un investisseur. Le Togo a comme impératif d'améliorer ses compétences humaines et d'avoir l'environnement des affaires le plus évolué de la région. Si l'on fait dans la moyenne, et bien on n'attire que moyennement les capitaux.

FI: Vous êtes un afro-optimiste endurci. Pouvez-vous cependant faire une analyse sans concession de la situation économique de notre sous-région, et particulièrement du Togo ? Y a-t-il des raisons d'espérer ?

JM.S.T: Mon optimisme est à la hauteur de ce que le continent offre comme perspectives à nous et à nos enfants, et s'ancre dans le fait que certains pays l'ont compris. « La marée haute soulève tous les bateaux » aime dire un de mes collègues. C'est ce qui arrive au continent depuis une douzaine d'années, et à la région UEMOA depuis peu. Nous sommes heureusement presque à la fin de l'époque de l'afro pessimisme, et entrons dans celle de ce que j'appelle l'afro implémentation. Tony Elumelu, le milliardaire nigérian et fondateur de la banque UBA utilise le terme beaucoup plus accrocheur d'Afrocapitalisme.

L'UEMOA commence à rattraper ce que d'autres régions ont déjà accompli les dix dernières années. C'est dû en grande partie au retour de la Côte d'Ivoire, pays clé, source première de nos avancées, mais aussi de certaines de nos reculades en tant que région. Nous avons tous intérêt, pour notre avenir, et celui de nos enfants, à ce que ce pays aille de mieux en mieux. Ceci dit, la région, bien que dotée d'une main d'œuvre abondante, souffre beaucoup du manque de capacités humaines de qualité. Une trop importante partie des décideurs économiques manquent aussi d'ambition pour la région, ce qui laisse du coup un espace économique vide qui est occupé soit par le politique, soit par des ONG internationales. Les choses néanmoins vont dans le bon sens, mais l'urgence sociale est telle que parfois, nous nous sentons tous dépourvus de moyens ou d'idées.

(Suite à la page 13)



Récupéré n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• Rédaction

Lola AKOMATSRI : Rédactrice en chef
Franck NONNKPO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
Eric TCHALIM

• Collaboration

Esso BADOU

Albert AGBEKO

Salomon WILSON

Wilfried ADEGNIKA

• Distribution

Komlanvi Delali AGBOH

• Maison du journalisme

Casier N°49

• Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237 / 99587773

• Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 22 26 01 91

+228 22 35 77 66

Lomé Togo

• Tirage

2500 exemplaires

Dans les coulisses de la morgue du CHU Sylvanus Olympio

✎ Kossi THEMANOU &
Eso BADOU (Stagiaires)

Entre conditions approximatives de conservation des corps et corruption

Qu'advient-il des corps de nos proches à la morgue? Comment sont-ils traités? Avec un taux de mortalité de 7,78 pour 1000 au Togo (CIA World Factbook), la question interpelle plus d'un. La morgue de référence est celle du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Sylvanus Olympio. Là, la situation est préoccupante: conditions de conservation approximatives des corps, ouvrant la voie à toutes sortes de magouilles et corruption.

La morgue de Lomé tout comme celles de beaucoup d'autres hôpitaux du pays est un espace périphérique. Plus exactement, elle est située tout au bout du complexe hospitalier très étirée en longueur. La morgue du CHU S.O. possède deux entrées, une ouverte sur l'enceinte de l'hôpital et par laquelle les malades déclarés morts arrivent; et la porte principale débouchant non sur un quartier d'habitations mais sur une voie longeant un autre mur de l'enceinte, précisément celle de l'École Nationale des Sages Femmes de Lomé. C'est par cette porte principale, que les familles venant déposer ou chercher le corps d'un parent défunt, ont normalement accès au lieu. Installée sur une superficie d'environ 300 mètres carrés, la morgue de Lomé est subdivisée en trois départements. A l'entrée, une pièce centrale d'environ 45 mètres carrés préparée pour l'exposition des corps qui seront conduits directement au cimetière.

S'en suit la partie administrative composée d'un bureau d'environ 27 mètres carrés. Là siègent les surveillants et les receveurs. Ces fonctionnaires sont au nombre de quatre (04) au total et se relaient le jour. Ensuite vient le hall technique relié à l'administration par un couloir. Ce hall séparé en deux compartiments par un mur est en réalité censé être une chambre froide. Mais ni l'équipement, ni l'infrastructure ne lui permettent en rien d'assumer correctement cette fonction.

Plusieurs fois, notre équipe d'enquête a pénétré dans un hall abritant environ une vingtaine de paillasses qui sont en réalité des tables de travail associées à l'évier dans un laboratoire, puis des tables en bois sur lesquelles sont entassés des corps couverts de drap les enveloppant depuis leur arrivée à la morgue. Les nombreuses fenêtres du hall sont ouvertes en permanence. En effet, pour cause de vétusté les climatiseurs devant refroidir l'intérieur pour la conservation des corps ne fonctionnent plus. Une odeur insupportable de

putréfaction des corps associée à celle du formol caractérise cette pièce.

Enfin au fond du hall et dans deux autres pièces isolées, sont installées environ huit caisses frigorifiques. Chacune de ces caisses aux portes à deux-battants, ont une contenance individuelle de 20 casiers disposés horizontalement. Mais du fait de l'insuffisance de place les corps sont entassés à deux par casier en inversant leur disposition d'où en moyenne quarante(40) cadavres par caisse.

A ces caisses frigorifiques s'ajoute une pièce congélateur préparée pour la conservation des corps non identifiés, récupérés par la police le plus souvent suite aux accidents de la circulation ou en état de décomposition. Selon plusieurs employés ou collaborateurs de la morgue du CHU S.O, c'est la pièce la plus utile et la plus importante des lieux.

« Le moteur de cette pièce tombe rarement en panne. Bien qu'elle congèle et déforme les corps, elle est le seul recours quand la majorité des caisses sont en panne ou au moment où la salle dite froide est surpeuplée. Il nous arrive d'entasser les corps dans cette pièce, parfois à même le sol», confie un des responsables des lieux qui ajoute que l'odeur de cette pièce est plus insupportable.

L'accès aux coulisses de la morgue, relativement banalisé en temps normal, est parfois subitement interdit lorsque la présence des familles y devient trop massive ou face à un événement extra-quotidien qui, davantage que la « simple » exposition de cadavres ou la « salissure » est susceptible de modifier l'ordre supposé du fonctionnement de la morgue. Les pannes et évacuations du liquide s'échappant des corps en légère putréfaction, l'ouverture de la pièce frigorifique conçue pour les corps récupérés par la police ou non identifiés, aussi des moments sensibles.

LES CONDITIONS D'ACCÈS



Un véhicule venant déposer un corps à la morgue



Traitement des corps au formol

son arrivée, chaque corps est identifié, enregistré et un reçu est délivré au nom d'un responsable délégué par la famille ou les proches.

Seule cette personne peut autoriser les visites du corps. Ce reçu délivré par le receveur au poste le jour du dépôt, est indispen-

sable pour le retrait ou la visite du corps. Il y est mentionné, l'identité, la date et l'heure du décès et dépôt du corps à la morgue, ainsi

Dans les coulisses de la morgue du CHU Sylvanus Olympio

✎ Kossi THEMANOU & Esso BADOÛ (Stagiaires)

que toute information reliant le corps à la famille. Par le passé aussitôt le corps amené, les parents sont tenus de payer. Mais depuis les réformes sous l'ancienne Ministre de la Santé, Suzanne AHO, beaucoup de choses ont changé. Actuellement, au jour du dépôt, les parents peuvent payer (ou pas) une somme de 30.500 FCFA ou plus, répartie comme suit : 20.000 FCFA pour frais de conservation durant les cinq premiers jours soit 4.000 FCFA par jour. Les 10.500 FCFA restants sont le prix de 3 litres de formol pour un corps ordinaire et en bon état. Quand le corps est de grand gabarit ou dans un état avancé de putréfaction, le prix du formol peut augmenter.

A partir du sixième jour, après le dépôt du corps jusqu'à son retrait, il est facturé à 6.000 FCFA par jour. Pour éviter des demandes de faveur ou les risques d'incapacité de paiement de certaines factures très colossales, une note de la direction stipule qu'aucun corps ne doit faire plus d'un (01) mois à la morgue du CHU, au cas contraire, il sera considéré comme abandonné.

Après un séjour d'un mois à la morgue du CHU, les parents doivent payer au minimum 180.500 FCFA. Incapables parfois de solder, certaines familles recourent aux affaires sociales ou abandonnent le corps de leurs proches ; « au cours de mes 7ans de service, j'ai vu des familles incapables de payer une facture de 540.500 FCFA soit le coût de 3 mois de séjour », témoigne un jeune employé de l'établissement.

Par contre, dans les pays frontaliers du Togo, la conservation des cadavres coûterait moins cher. Au Bénin ce prix journalier est 37,5 % moins coûteux qu'à la morgue de Lomé. En exemple, la morgue du centre national hospitalier et universitaire (Cnhu) Hubert Koutoukou Maga de Cotonou, hôpital national de référence, le prix d'une conservation est de 2500F par jour.

Quel que soit le coût à payer à la comptabilité du CHU S.O avant le retrait du corps, il ne prend en compte ni les soins au corps avant son enterrement ni le coût du produit à utiliser. Le lavage du corps est donc à la charge des parents. Le prix est évolutif ; à partir de 15.000 FCFA et perçu par les particuliers exerçant dans les locaux de la morgue mais pour leur

propre compte.

CONDITIONS DE CONSERVATION RUDIMENTAIRES

Au moment de cette enquête, il nous a été signalé que deux (2) des caisses frigorifiques étaient en panne depuis deux semaines, ainsi qu'une autre qui ne fonctionne pas normalement. A notre question de savoir les raisons de la non réparation et des conditions d'entretien des caisses frigorifiques, un étonnant problème de gestion est évoqué : la direction n'aurait pas payé plusieurs fractures antérieures d'entretien et de réparation faits par la société prestataire. Un manque de motivation s'installe alors lorsque cette dernière est sollicitée pour ses services.

« Les receveurs ou surveillants signalent des pannes à la direction. Parfois, le frigoriste est contacté plusieurs jours plus tard. Même s'il est appelé sur le champ, il ne peut pas être motivé pour un boulot pour lequel il ne serait peut être pas payé », raconte un employé des lieux. Contacté par rapport au sujet, un des techniciens de la société prestataire, envoyé quelques jours plus tard sur le terrain, a préféré garder le silence.

Officiellement, l'établissement n'emploie au total que sept (07) fonctionnaires. Soit deux spécialistes chargés du processus de «formolisation ». Ces fonctionnaires d'État comme tout autre, ont des heures fixes de travail. Mais ils sont vite débordés par l'avalanche des corps à traiter. Humainement, ils ne peuvent traiter qu'entre 20 et 35 corps toutes les 48 heures. Sachant que la morgue de Lomé reçoit une moyenne de 25 corps par jour, le reste des cadavres est stocké dans la salle technique parfois jusqu'à 24 heures avant une seconde séance de traitement, 48 h plus tard.

Les deux techniciens n'ont pas de relayeur, donc pas de permanence alors que les corps eux, arrivent en permanence. On dénombre également trois surveillants des lieux, deux receveurs chargés d'enregistrer les arrivées comme départs dans les fichiers du centre et qui détiennent les clés des caisses puis un chef de service qui est le premier responsable des lieux. Mis à part ces 7 fonctionnaires, 3 anciens jobistes d'une grande expérience dans le domaine, viennent



Des caisses frigorifiques contenant chacune 40 corps contre 20 places disponibles

d'être embauchés sur la base des recettes du CHU S.O, comme agents d'entretien du hall.

En effet sur les 10 employés officiels de la morgue, seulement 3 sont de permanence. Pour combler le besoin en techniciens de manipulation et de lavage des corps, une dizaine de « jobistes » dont une femme, proposent leurs services aux parents et proches des défunts principalement pour le lavage des corps.

LE LAVAGE DES CORPS, UN VÉRITABLE BUSINESS

Au CHU Sylvanus Olympio peut être laveur de corps qui veut. Il suffit pour cela d'avoir des affinités avec la direction pour se faire accepter. Ils sont plus d'une dizaine à jouer ce rôle à titre personnel. « Chaque jour, surtout les week-ends, nous sommes présents ici. Nous déchargeons et rechargeons les corps contre des commissions perçues auprès des parents. Notre rôle fondamental est le lavage des corps, ce que la morgue devrait en réalité prendre en charge », nous avoue un des laveurs. Un business plutôt rentable. « Nous lavons les corps entre 15.000 FCFA et 50.000 FCFA, selon la négociation du prix. Rarement, il nous arrive de le faire gratuitement pour nos connaissances ou familles très démunies. Mais tout les frais et produits d'entretien du défunt nous sont payés par ses proches. La famille apporte les vêtements, les produits et, d'une manière générale, tout le nécessaire au traitement et à l'habillement du corps. », nous explique l'un d'entre eux.

Cette relation privilégiée entre les familles des morts et ces laveurs peut parfois favoriser les détournements d'organes et de sang et des abus de confiance. Par ailleurs, ces laveurs qui, loin d'être des agents qualifiés de santé, ignorent toutes les règles d'hygiène et courent de véritables risques de contamination aux germes post-mortem. Contrairement aux morguiers qui portent des gants pour manipuler les corps, les laveurs eux, travaillent à mains nues ou avec des gants à multiples usages.

DES RISQUES IMPORTANTS DE CONTAMINATION

La manipulation d'un cadavre après que le corps ait quitté l'hôpital ou après un décès à la maison n'est pas une chose ordinaire. Il est indispensable que ceux qui manipulent les corps à la morgue aient une formation exceptionnelle et exercent dans certaines normes. Une manipulation sans protection peut être sujette à beaucoup de maladies bactériennes entre autres le choléra ou la méningite pire le VIH/SIDA.

« La plupart des maladies virales meurent avec leur hôte mais le risque de contamination au VIH demeure considérable. La bonne conservation d'un cadavre sécurise le corps autant que ses manipulateurs. Tous les employés de la morgue doivent impérativement s'habiller de vêtements ne laissant voir aucune partie du corps, ainsi que de bavettes, de gants, de couvre-tête. Car, ignorant la cause du décès des multiples corps qu'ils reçoivent à la morgue, ces employés

peuvent transporter des bactéries chez eux », explique le Dr Wisdom Adandogou, médecin généraliste à la polyclinique Saint Joseph à Lomé. « Les parents qui rendent visite aux cadavres doivent porter au minimum une bavette, car ils risquent également de contracter des maladies bactériennes », poursuit-il.

Le risque de contamination est accru par la mauvaise conservation frigorifique des corps. Selon Dr ADANDOGOU, la chambre de conservation des cadavres doit être spéciale. « La désintégration d'un cadavre commence souvent dès la troisième heure après le décès. Quand vous soulevez le corps ou le bras d'un cadavre au teint clair, à partir de la troisième heure après son décès vous remarquerez des (pétéchies) ou un dépôt au niveau de la partie du corps qui est en contact avec une surface. Ce sont des symptômes de décomposition d'un corps. Ils sont presque invisibles sur un corps au teint noir, et seuls les experts le remarquent facilement. Les symptômes les plus parlants et graves sont odorants. Ils s'expriment vers la 24^{ème} heure après le décès. En ce moment, le cadavre débute sa désagrégation et ne pourrait peut-être plus être récupéré en l'état ».

Il est recommandé une bonne conservation du cadavre qui doit débiter deux heures après le décès. Une congélation raisonnable doit être de mise, jusqu'à 0 degré si possible. L'utilisation régulière de désinfectants et de stérilisants dans les morgues est aussi fortement recommandée.

ACP - UE :

✎ Ibrahim SEYDOU

Les APE bientôt applicables dans la zone CEDEAO :

Les Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne et chacune des 7 régions ACP (Afrique Caraïbe Pacifique) dont la région Afrique de l'Ouest, seront bientôt applicables dans cette dernière. Les négociations lancées depuis 2002 ont fini par aboutir à un texte consensuel transmis à la réunion des ministres statutaires de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) pour approbation au cours d'une réunion prévue à Abidjan le 26 mars 2014. Après cette approbation, le texte de l'APE Afrique de l'Ouest - UE sera transmis à la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la zone qui prendra la décision finale.



Relevant du volet « coopération économique et commerciale » de l'Accord de Cotonou signé le 23 juin 2000 entre l'UE et les ACP, les APE sont des accords de libre-échange entre ces deux zones ; la dernière subdivisée en 7 régions, notamment : les Caraïbes (CARIFORUM), le Pacifique (les Etats ACP du Pacifique), l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO+UEMOA), l'Afrique Centrale (CEMAC), l'Afrique Orientale et Australe (AFOA), la Communauté de l'Afrique de l'EST (CAE) et la SADC.

Les intérêts de la région Afrique de l'Ouest qui comprend les 15 pays de la CEDEAO (dont les 8 pays de l'UEMOA) plus la Mauritanie, ont été défendus par la Commission de la CEDEAO qui a reçu en janvier 2003, le mandat des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour négocier pour le compte de la région en collaboration avec la Commission de l'UEMOA.

S'en sont suivies plusieurs rounds de discussions dont la phase intitulée « Tous ACP »-CE (Commission Européenne des négociations) qui a été lancée à Bruxelles en 2002. Les questions abordées étaient relatives à la substance et à la conduite des négociations mais également à la dimension développement des APE sur l'agriculture, les services, l'accès aux marchés,

de même que les questions liées au commerce

Les résultats de cette phase ayant été jugés satisfaisants, une deuxième phase dite phase régionale a été lancée, notamment en 2003 pour ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest.

En Afrique de l'Ouest les négociations ont été organisées comme suit :

- Un comité régional de négociation a été mis en place et qui comprend :

- Niveau 1 : les négociateurs en chef (présidents des commissions CEDEAO et UEMOA)

- Niveau 2 : les hauts fonctionnaires (CEDEAO, UEMOA et Etats membres)

- Niveau 3 : les experts (CEDEAO, UEMOA et Etats membres)

- Un comité ministériel de suivi de l'APE a été mis en place et qui comprend les ministres du commerce et des finances des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;

- La participation des acteurs non étatiques (société civile, secteur privé, syndicat, parlementaires, etc.)

UN LONG PROCESSUS :

Les négociations des APE devraient être conclues au moins quelques semaines avant la fin du 31 décembre 2007 de façon

à permettre l'entrée en vigueur provisoire des APE le 1er janvier 2008 après l'envoi d'une notification à l'OMC. Chaque APE devra être approuvé par les parties ACP concernées (c'est-à-dire les Etats ACP en question et s'il y a lieu les organisations régionales constitutives) et par l'UE (c'est-à-dire le Conseil avec les 28 Etats membres de l'UE dans les domaines de compétence mixte). La ratification officielle devrait intervenir à la suite de cette signature.

Suite aux différentes difficultés rencontrées, cette échéance de 2007 n'a pas pu être respectée. La date de signature est aujourd'hui liée au rythme des négociations dans les différentes régions.

Ces dernières semaines, les négociations pour ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest et l'UE ont beaucoup avancé et notamment à la dernière réunion du Comité ministériel de suivi tenu à Dakar le 17 février 2014. Les deux parties y ont abouti à un compromis acceptable avec un certain nombre d'engagements pris de part et d'autre. Un texte consensuel a été transmis à la réunion des ministres statutaires de la CEDEAO pour approbation au cours d'une réunion

prévue à Abidjan le 26 mars 2014. Après cette approbation, le texte de l'APE Afrique de l'Ouest - UE sera transmis à la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO qui décidera de sa signature ou non. L'APE Afrique de l'Ouest - UE est d'une durée illimitée. Cependant chaque partie peut notifier par écrit à l'autre partie son intention de le dénoncer et la dénonciation prend effet six (06) mois après la notification à l'autre partie (article 110 de l'accord).

L'IMPACT DES APE :

Les APE visent à mettre en place des zones de libre-échange pour remplacer les préférences commerciales non réciproques actuellement accordées par l'UE aux pays ACP aux termes des conventions de Lomé. Ces APE impliquent une libéralisation commerciale progressive et mutuellement avantageuse c'est-à-dire une ouverture des marchés ACP qui sera très graduelle et comprendra une flexibilité suffisante pour protéger les secteurs sensibles notamment l'agriculture, et des mécanismes de sauvegarde permettant d'appréhender les problèmes imprévus.

En tout état de cause là où il y a concurrence (industries naissantes ou produits agricoles sensibles pour les ACP), les APE permettent aux pays ACP de conserver les protections nécessaires.

Globalement l'APE est destiné à réduire la pauvreté et assurer le développement durable de notre région. Il permettra :

- D'approfondir l'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest,

- Favoriser l'investissement dans la région,

- Améliorer la compétitivité de nos entreprises et développer les capacités d'offres de nos pays,

- Assurer l'insertion de la région dans l'économie mondiale.

En effet les bénéfices de l'échange commercial passent par les importations d'intrants ou de produits de consommation pour les ménages moins chers et plus compétitifs. Les exportations étant un moyen notamment de diversifier sa production pour servir les marchés extérieurs et se procurer les devises nécessaires pour payer ces importations.

De plus l'ouverture commerciale va favoriser le transfert de technologie qui est un aiguillon pour les acteurs économiques locaux ; ceux-ci, soumis à la concurrence gagneront en efficacité, ces gains d'efficacité se répercutant sur l'ensemble de l'économie nationale ou régionale.

Ainsi la libéralisation qui va intervenir va permettre d'abaisser le coût des intrants pour les producteurs locaux, améliorer leur compétitivité et réduire les prix des biens de consommation et des produits alimentaires.

PANIER DE LA MÉNAGÈRE

Produits de première nécessité

✎ Essenam KAGLAN (stagiaire)

Les grossistes rechignent à baisser les prix

Trois mois après une augmentation de plus de 30% du prix des carburants, le gouvernement a annoncé une nouvelle mesure d'accompagnement afin d'alléger la cherté de la vie. Cette mesure annoncée par Ministère du Commerce et de la Promotion du secteur concerne l'instauration d'un mécanisme de renoncement partiel des droits et taxes de douanes sur les produits de première né-

cessité soumis à l'importation au Togo.

Sur le marché, l'application de ces mesures n'est pas totalement effective. Les grossistes qui en sont les premiers bénéficiaires, rechignent à baisser sur tous les produits concernés.

En premier lieu, les produits dont le prix est à la baisse sont essentiellement l'huile de palme, les

pates alimentaires et le riz. Le bidon d'huile de palme de 25 litres est ramené à 16.000 FCFA en ce mois contre 18.500 FCFA le mois précédent. Le carton de spaghetti est actuellement compris entre 5.000 et 5.800 FCFA au lieu de 5.500 voire 6.000 FCFA le mois dernier. Le sac de 50 kg de riz est désormais compris entre 14.000 et 18.000 FCFA contre 21.000 et 26.000 FCFA les mois précédents. Par contre le sucre en poudre a

plutôt connu une hausse sur le marché. Etait à 16.000 FCFA le sac du sucre de 50 kg en février, il est aujourd'hui compris entre 16.500 et 17.500 FCFA.

Le prix de certains produits qui sont pourtant subventionnés est resté statique. Nous parlons du lait, des tomates en boîte. Le carton du lait est à un prix compris entre 17.000 et 20.000 FCFA. En ce qui concerne le prix de tomates

en boîte, les 400 g de la boîte de tomate sont comprises entre 7.500 et 8.500 FCFA. Les 70g varient de 4.000 et 4.200 FCFA et les 2 200g sont comprises entre 9.200 et 11.000 FCFA.

Face à cette situation, où les prix des produits de première nécessité restent toujours élevés, le gouvernement promet des contrôles inopinés pour faire respecter la vérité des prix.

GNIKOU Afate: du bricolage à l'invention révolutionnaire

✎ Albert AGBEKO

Avec une formation en géographie, et sans une réelle formation en informatique ou en électronique, mais uniquement passionné de bricolage Gnikou Kokou Afate, la trentaine, a réussi une invention futuriste et révolutionnaire qui révèle son génie créateur. Père de l'imprimante 3D en matériaux de récupération, M. Gnikou Afate se distingue par ce côté innovant et original de cette machine.

Révélee au premier Forum des jeunes entrepreneurs, où elle a été distinguée comme meilleur projet de jeune entrepreneur du Togo, la reconnaissance internationale ne tardera pas à suivre pour l'imprimante 3D de Gnikou Afate. Au Cap Vert au « Africa Innovation Summit », le premier prix lui a été décerné. A New York, le Togo a été honoré de représenter le continent africain au grand salon dédié à la 3D.

Qu'est-ce une imprimante 3D ?

L'imprimante 3D est un procédé qui permet de créer un objet en 3 dimensions grâce à une machine. Le procédé général, consiste, à l'aide d'un outil de conception assistée par ordinateur (CAO), à modéliser un objet qu'on souhaite imprimer. Ce fichier est ensuite exporté avec l'extension STL (pour STereoLithographie) qui est un format standard dans le domaine de la modélisation 3D. Ce fichier est donc le modèle 3D

de l'objet. Il ne reste donc simplement qu'à transférer ce modèle 3D à une imprimante 3D. Cela se fait via un logiciel libre ou fourni avec l'imprimante 3D. Celui-ci va convertir l'objet en milliers de couches fines, ce qui va permettre à l'imprimante de donner vie à l'objet.

Le déclic

L'idée de fabrication d'une imprimante 3D est née à la suite d'un atelier dénommé Archicamp organisé entre le monde de l'architecture et celui du numérique en août 2012 à Lomé. Le promoteur de cet atelier, M. Koffi Sénamé, responsable de l'Association « l'Africain d'architecte » basée en France, a fait importer de l'Europe un kit d'imprimante 3D et a fait venir un spécialiste qui a appris aux jeunes togolais comment monter une imprimante. Voilà comment M. Gnikou Afate qui a pris part à cet atelier par hasard, a été initié et a pris goût au montage. A la suite de



Gnikou Kokou Afate

cet atelier, un centre dénommé Welab (de l'éwé qui veut dire faire et lab comme laboratoire) a été créé. C'est ainsi que M. Sénamé a laissé à la disposition du centre la machine montée au cours de l'atelier.

« Je n'avais jamais vu une impression 3D avant l'atelier Archicamp, et cet atelier m'a permis de pouvoir me mettre à l'aise dans un cadre de bricolage », a confié M. Gnikou reconnaissant le rôle important de cet atelier dans l'éclosion de son talent.

Mais que sera ce talent si M. Sénamé, le fondateur du Welab, n'avait pas eu l'ingénieuse idée de faire im-

porter cette machine au Togo. Une action appréciée à sa juste valeur par Gnikou qui a tenu à lui exprimer sa gratitude : « Je ne sais pas quelle inspiration il a eu en décidant d'importer la machine là au Togo. Peut-être il avait une vision, il croyait à la jeunesse togolaise. C'est sur la route du bricolage que nous sommes arrivés à cette invention », déclare-t-il.

Le modèle togolais connu sous le nom de Wafate (w comme welab et Afate le patronyme de son inventeur) n'est pas le modèle importé. Il se démarque des autres imprimantes 3D par son originalité à deux niveaux.

Premièrement, c'est une initiative purement africaine. Il n'y avait eu auparavant aucune fabrication d'imprimante 3D africaine avant Wafate. Deuxièmement les matériaux de fabrication de Wafate sont des déchets informatiques. Ce qui confère à la machine un caractère écologique. « Au début nous n'avons pas pensé à l'écologie mais nous avons juste voulu contourner les contraintes liées à l'accessibilité des pièces à utiliser dans la fabrication », reconnaît M. Gnikou.

Exigeant avec lui-même, Gnikou ne pense pas s'arrêter en si bon chemin car dit-il, l'imprimante 3D n'est pas « une fin en soi, ce n'est que le début », déclare-t-il optimiste.

Pour l'heure, le jeune prodige pense perfectionner sa machine, la vulgariser et la mettre à la disposition du public surtout du monde de la santé pour la fabrication par exemple de prothèse.

A la jeunesse, M. Gnikou recommande l'audace car dit-il, « à partir de petits moyens on peut arriver à faire de grandes choses. Tout ce monde là qui a réussi sa petite histoire à raconter sur comment à partir de rien du tout ils sont arrivés au sommet ».



YAMAHA

La nouvelle Tout Terrain **XTZ125E**

Plus dynamique, plus endurante





CFAO MOTORS
cfaogroup.com

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR OFFICIEL



YAMAHA

Dégagement des voies à Lomé: Une opération sur fond de polémique

✎ Franck NONNKPO

Depuis quelques semaines, la municipalité de Lomé a lancé une opération de dégagement des routes. Des agents municipaux, marteau, pied de biche et autres outils en main sillonnent les quartiers démolissant à qui mieux mieux les baraques et autres lieux érigés aux abords des routes. Cris, lamentations et coup de colère accompagnent cette opération contre laquelle il est porté, des critiques, certaines à la limite de l'exagération.

Au sein de la population on dénonce une opération injustifiée, montée de toute pièce et dans la précipitation.

«La démolition de la devanture de ma boutique a eu lieu le mercredi 12 mars. On n'a pas reçu d'avertissement de la part de la mairie. Seulement une visite des envoyés du chef quartier qui nous avaient demandé de ne pas encombrer le trottoir», se plaint Mme Josiane, propriétaire d'une boutique d'alimentation générale à Bè-Kpota

« Cela fait pratiquement deux semaines qu'on a détruit le hangar que j'ai construit devant ma boutique. Avant cette démolition, certaines personnes sont venues nous demander de ne plus installer nos marchandises sur le trottoir sans nous dire d'enlever nos hangars ni qu'ils reviendront les détruire. Le jour de la démolition on a essayé d'avoir des explications, mais les agents nous on dit d'aller voir les autorités municipales», s'indigne Kofi, gérant d'une boutique d'articles d'électricité à Akodésséwa.

Pour l'urbaniste Dagban Akoété, qui s'inscrit en faux contre cette opération, qui «est de nature à aller contre la cohésion sociale, et à briser l'élan économique de nos villes», la rue ou espace urbain, est le domaine par excellence d'activité économique. « C'est l'espace dans lequel s'effectuent essentiellement les activités socio économiques; c'est l'espace en dehors des habitations; c'est un espace qui doit pouvoir jouer son rôle de dessert, de déplacement des personnes et des biens et également sa fonction commerciale. C'est un espace qui accueille beaucoup de mobiliers, essentiellement des kiosques et des espaces ouverts ou non», explique-t-il. Selon l'urbaniste « Nos rues ont une fonction historique qui est essentiellement commerciale». Aux abords des maisons, étaient installés des espaces commerçants que nous appelons Agbonoussi». Dans le temps, l'espace commerçant que nous appelons aujourd'hui «marché» n'existait pas; il n'y avait que de petits marchés de quar-

tier aux abords des habitations. Aujourd'hui certains grands espaces commerçants sont bâtis sur ces petits commerces. Cette fonction historique existe dans tous les quartiers et nous ne pourrions pas les supprimer parce que c'est l'essence même de nos rues. Cette fonction commerciale est ancrée dans les habitudes des populations».

Face à ces critiques M. Aboka Kossi, Président de la Délégation spéciale du Golfe, a tenu à clarifier: l'opération en cours vise à rendre Lomé propre. « Nous savons tous que les efforts du gouvernement doivent être accompagnés par les efforts de nous tous citoyens togolais qui pensons au développement de ce pays. Nous devons faire des efforts pour que ce que fait le gouvernement soit visible. Aujourd'hui, il y a de grands travaux qui se font partout dans le pays et notamment dans la ville de Lomé. Nous devons accompagner le gouvernement pour qu'il mène à bien ces travaux.

Une fois les ouvrages terminés, ils doivent être entretenus. Nous n'avons pas le droit de fouler aux pieds les efforts du gouvernement qui vont dans l'intérêt de nous tous. Aujourd'hui les grands boulevards qui sont construits, sont pratiquement obstrués. Les gens déposent de façon anarchique des baraques sur les trottoirs qui sont prévus pour les piétons. Ces piétons sont obligés de passer sur la chaussée créant ainsi et très souvent des accidents de la circulation. Parfois même au niveau des ronds-points, vous verrez des baraques qui sont posées empêchant les véhicules de faire des manœuvres et cela crée des accidents; on transforme également les trottoirs en des bars et empêchant les piétons de circuler», affirme-t-il. Et d'ajouter: « Ce qui est encore mauvais, c'est qu'on met des baraques sales le long des routes, ce qui rend la ville très sale».

Par ailleurs, certains commerçants touchés par la démolition se disent victimes d'injustice. Ils ne comprennent pas en effet que leurs baraques aient été cassées alors que d'autres sont épargnées. Ils dénoncent ainsi ce



Les agents de la municipalité en action



Scène de désolation après la destruction des baraques

qu'ils qualifient de magouille et mettent en cause les agents en charge de l'exécution de l'opération. «Ce qui fait le plus mal, c'est que quelques locaux sont restés intacts, on ne comprend pas pourquoi», lance Kofi.

Cette situation, M. Aboka af-

firme n'en être pas au courant et assure que tout est fait pour éviter les dérapages des agents sur le terrain. Aucune œuvre humaine n'est parfaite; c'est pourquoi nous descendons régulièrement sur le terrain pour contrôler le travail de nos agents», rassure le Président de la délégation spéciale

du Golfe. Toutefois M. Aboka lance cet appel: «Si quelqu'un est témoin de ce genre de situation, qu'il nous en informe très rapidement».

Une autre critique porte sur les espaces dégagés qui selon certains doivent se limiter au trottoir, la devanture immédiate des maisons étant réservée aux habitants. Un avis partagé par M. Dagban qui justifie « Dégager les trottoirs, c'est normal, mais les servitudes des habitations sont normalement laissées aux occupants pour qu'ils puissent éventuellement les aménager d'une manière ou d'une autre. Les servitudes, c'est l'espace séparant le trottoir des habitations. Généralement c'est dans l'ordre de 1,5m à 2m. Par endroits à Lomé, les trottoirs se retrouvent anormalement collés aux habitations et celles-ci n'ont pas de servitudes... Mais paradoxalement, même ceux qui ont des servitudes sont touchés par l'opération. Lorsqu'ils font par exemple un auvent de 50 cm, il est démolit. De cette manière, je trouve qu'on quitte la normale pour aller au forcing».

Il est réservé aux habitations situées en bordure de route un espace les séparant du trottoir, admet M. Aboka. « Mais cela ne veut pas dire que lorsque vous avez une maison au bord de la route vous pouvez occuper la devanture avec des baraques. votre maison s'arrête au niveau de la clôture; dehors appartient à l'Etat. Vous pouvez prendre de l'air devant votre maison, mais vous n'avez pas le droit d'y ériger une baraque... Lorsque l'emprise de la voie par rapport à votre maison, n'est pas grande, il n'est pas conseillé de vendre devant la maison parce que vous allez empêcher les piétons de passer; vous vous exposez vous-même aux accidents de la circulation», précise-t-il.

Au-delà de ces critiques et grincements de dents suscités par l'opération de dégagement des voies, le geste au demeurant citoyen, n'est pas si condamnable; toutefois la municipalité gagnerait en crédibilité en surveillant les agents exécutants qui doivent avoir un comportement exemplaire sur le terrain. Le succès et l'efficacité de l'opération en dépendent.

Interview: Dr. Jean Yaovi DEGLI, avocat au barreau de Lomé, Président du mouvement «Bâtir le Togo»

(Suite de la page 04)

pas comment il pourrait en être autrement. UNIR ne peut pas prendre une telle décision sans l'aval de son chef. Et agir ainsi relèverait de la mauvaise foi de la part du Chef de l'Etat.

Quant aux garanties, je crois que la seule qui puisse être invoquée à ce niveau est la parole franche et la bonne foi de Faure Gnassingbé dont le parti a la majorité au parlement.

F.I: Bientôt l'élection présidentielle en 2015; quelle appréciation faites-vous de la nouvelle configuration de la classe politique togolaise avec comme chef de file de l'opposition, Jean-Pierre Fabre ?

J.Y.D: Je n'ai pas d'appréciation particulière à son endroit. Les Togolais ont voté et fait en sorte que l'ANC de Fabre soit le premier de l'opposition.

Il faut espérer que l'intéressé joue enfin le rôle d'un véritable chef de file, c'est-à-dire rassembleur.

F.I: Voyez-vous en lui, le candidat unique de l'opposition en 2015 ?

Il ne m'appartient pas de décider du candidat unique. Il appartiendra à l'opposition de désigner son candidat unique si elle en est capable. Si

c'est Fabre qui est désigné, c'est tant mieux pour lui.

F.I: En tant qu'homme de droit, dites-nous si Faure Gnassingbé peut légitimement briguer deux nouveaux mandats au vu des recommandations du Cadre permanent de dialogue et de concertation ?

J.Y.D: Au jour d'aujourd'hui, la Constitution togolaise ne limite pas les mandats. Tout est donc possible. C'est justement pour éviter que cette situation se perpétue avec la multiplication des mandats que je dis depuis 2007 qu'il faut réinscrire dans notre Constitution cette limitation des mandats.

Maintenant, dès que la Constitution va intégrer la limitation du mandat, il faudra s'y conformer. Malheureusement, la loi n'est pas en principe rétroactive. Elle ne l'est qu'exceptionnellement et on trouve ces exceptions dans les lois fiscales, les lois d'amnistie, les lois de procédure, les lois pénales plus douces (rétroactivité in mitius) et les lois qui sont rétroactives par volonté politique ou par inscription en leur sein de la rétroactivité. Pour que la limitation du mandat soit rétroactive, il faudra un accord ou une volonté politique. En dehors de cela, la nouvelle réforme ne s'appliquera que pour l'avenir. Faure Gnassingbé pourra donc considérer que ses anciens mandats ne comptent pas sauf s'il tient compte de l'intérêt général et se limite lui-même comme l'a fait dernièrement Macky Sall. Bien évidemment, un accord pourra rendre la limitation rétroactive.

Dans tous les cas, il ne faut pas s'attarder sur la question de rétroac-

tivité même s'il faut chercher une solution et un accord. En attendant de discuter rétroactivité, il faut dès à présent inscrire la limitation de mandats dans la Constitution puisqu'elle est déjà acquise. Plus on repousse l'échéance et plus on donne la possibilité au pouvoir actuel, de se pérenniser. Si cette modification avait été faite dès 2007, on n'en serait pas là aujourd'hui.

Lorsque vous avez soif et qu'on vous donne un verre d'eau à moitié plein d'eau, buvez cela d'abord et ensuite demandez plus. Si vous refusez, vous mourrez de soif. Il faudra donc être réaliste.

F.I: Le climat est des plus tendu avec la dernière agression de Nicolas Lawson, leader du PRR. Comment qualifiez-vous ce comportement de certains militants ?

J.Y.D: Je trouve cela dommage. Ceux qui ont été les plus prompts à critiquer, à injurier, à salir et à diffamer sur les ondes et dans la presse écrite violentent des gens pour cause de critiques. Je suis outré que l'on s'attaque à quelqu'un pour avoir exprimé son désaccord. Ceux qui sèment le vent n'ont qu'à savoir qu'ils récolteront un jour la tempête. Ils seront pris à leur propre piège.

La « talibannisation » de la vie politique togolaise n'est pas une solution. L'intégrisme politique que nous avons reproché en son temps au RPT doit être proscrit de nos comportements. Enrichissons-nous de nos différences respectives pour que l'étincelle naisse de la confrontation des idées.

F.I: Votre message à l'endroit des acteurs politiques et de la population!

J.Y.D: Je souhaite que les acteurs politiques aient une vision pour notre pays. Si nous avons une vision, nous pouvons aboutir un jour à un Togo meilleur car même l'aveugle qui a une vision sait où il va et même s'il ne connaît pas le chemin, on pourra le conduire à destination. Un meilleur Togo passe par le changement de chacun et l'adoption des valeurs qui permettent de faire avancer notre pays. Aucun pays n'a jamais changé sans que ses citoyens ne changent. Que chacun d'entre nous soit lui-même le changement qu'il veut pour notre pays.

Je vous remercie.

NOUVEAU PACK 3XL

Une belle idée cadeau à prix cadeau

Partage internet par Wifi

Débit Internet jusqu'à 2,8 Mb/s

Découvrez le nouveau **PACK 3XL** de **TOGO TELECOM** et profitez doublement de ses avantages !

- Le smartphone : Internet + illico + GSM à 0 F
- 2 000 F/mois de crédit de communication
- 10 000 F/mois de forfait Internet Haut Débit de 2 Go

Le tout sur 6 mois en rechargeant au moins 5000 F/mois.

Bénéficiez également de la fonction de partage de votre connexion Internet par Wifi.

Pack 3XL, le 3en 1 : Internet + illico + GSM à seulement 72 000 F.

Pour plus d'informations, rendez-vous dans l'Espace Telecom le plus proche ou **appelez le 112.**

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

CFAO-TOGO :

CFAO Motors met à jour les aptitudes de ses mécaniciens agréés

Les 21 et 22 Mars derniers, CFAO MOTORS, dans le cadre de sa politique de proximité, d'efficacité et de garantie forme ses mécaniciens agréés répartis sur l'ensemble du territoire sur les nouvelles avancées intervenues sur les produits de son pôle Yamaha.

Cette formation vise à recycler ces mécaniciens qui servent de relais entre CFAO et ses clients afin d'assurer à ces derniers un bon service après vente aussi bien en pièces de rechange qu'en réparation. La formation est basée sur le côté électrique de la nouvelle XTZ 125, un tout terrain équipé d'un moteur quatre temps jugé plus écologique.

« A la fin de cette formation, les participants doivent maîtriser les pièces électroniques de la nouvelle version de la moto XTZ125 et spécialement la gestion de sa batterie qui constitue un des équipements important en électricité » a confié NAGAOKA, Katsuhiko, technicien du constructeur Yamaha, formateur des mécaniciens.

Presque centenaire, Yamaha est une marque de moto en partenariat avec CFAO MOTORS depuis une vingtaine d'année. Ainsi, CFAO MOTORS, distributeur officiel et exclusif des produits de marque Yamaha sur l'ensemble du territoire togolais, voudrait mettre ses mécaniciens en phase avec les modifications apportées aux produits depuis la dernière formation suivie par ces derniers en 2013.

« Cette formation rentre dans le cadre du partenariat qu'entretien CFAO avec Yamaha. Il s'agit de mettre les dits mécaniciens en phase avec les avancées que connaissent nos produits. Quand on est à l'intérieur du pays dans les conditions difficiles c'est important d'avoir une moto qui résiste. Grace à la formation qu'apporte le



Les participants posant avec le formateur et les responsables du pôle YAMAHA

constructeur CFAO aux mécaniciens de son réseau on apporte la qualité, la garantie nécessaire et une totale fiabilité aux clients » affirmait Nicole VERNET, responsable Yamaha à CFAO MOTORS.

Quatrième du genre, cette formation de remise à niveau est couplée d'une convention qui offre aux participants l'occasion d'exprimer les difficultés rencontrées sur le terrain dans l'exercice de leur fonction au cours de l'année écoulée en

vue d'une amélioration du service après vente qui est l'élément par lequel le concessionnaire CFAO MOTORS se démarque de ses concurrents.

« Nous sommes contents d'être appelés par Yamaha et CFAO pour cette formation continue qui nous permettra de maîtriser les notions d'électricité et de remise à niveau de nos compétences en vue de mieux apporter un service de qualité aux clients sur le terrain » a confié M. David YONGUE, mécanicien du réseau CFAO basé à Dapaong

Seul à mettre en place un réseau de mécaniciens sur l'ensemble du territoire togolais avec des représentations à Dapaong, Kara, Sokodé, Sotouboua, Atakpamé, Kpalimé et Aného, CFAO MOTORS, par cette pratique voudrait apporter un service de proximité de haute qualité à ses clients utilisateurs des motos YAMAHA.

La CEET fait don d'un Groupe électrogène au centre d'hémodialyse du CHU Sylvanus Olympio

Esso FRANCK NONNKPO

Le centre d'hémodialyse du Centre hospitalier universitaire (CHU) Sylvanus Olympio pourra désormais faire face au problème de délestage ceci grâce à un don de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET). La compagnie a offert le jeudi 20 mars 2014, un Groupe électrogène à ce centre. D'un montant de 15.133.054 FCFA, cette machine de marque SDMO, a une capacité de 100 KVA et peut démarrer trois secondes après un délestage.



« Avec ce groupe électrogène, le centre est en mesure d'être alimenté en cas de délestage parce que c'est un groupe entièrement automatique », a déclaré Dr Djeteli Gnande, Directeur Général de la CEET poursuivant que pendant un an son service va assurer la maintenance et l'entretien du groupe.

Le Directeur général du CHU SYLVANUS OLYMPIO, M. Wiyau Adom Kpao, a remercié le donateur pour son geste

qui va à coup sûr renforcer la sécurité électrique du centre d'hémodialyse. « Il va permettre d'améliorer la qualité de traitement et d'augmenter les possibilités de prise en charge des malades », a-t-il renchéri.

Il faut noter lors de la cérémonie, la présence des premiers responsables du ministère de la Santé rattaché à la Primature.

Fin du sixième Forum national de coopération universitaire

Esso ALBERT AGBEKO

Le sixième Forum national de coopération universitaire portant sur le thème « Coopérer pour l'excellence de l'enseignement supérieur au Togo » a pris fin ce samedi sur le campus universitaire de Lomé. Durant les trois jours, les établissements d'enseignement supérieur publics et privés se sont engagés à mutualiser leurs ressources pour atteindre les objectifs d'excellence de l'enseignement supérieur au Togo suivant les normes définies par le ministère de l'enseignement supérieur et le CAMES.

Il s'agit, par ce Forum, pour les participants, d'établir ensemble et de façon concrète et synergique, les liens de coopération et de coordination favorisant l'émergence d'une vision de l'enseignement supérieur et de recherche au Togo.

A l'ouverture du Forum, le président de l'Université de Lomé, le professeur Ahadji-NonoU Koffi, a déclaré que le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue une des conditions essentielles du progrès économique, social et culturel d'un pays et l'excellence de l'enseignement supérieur est un instrument d'appui au développement national.

Pour sa part, le directeur de la coopération, le professeur David

à coup sûr vouées sinon à l'échec, tout au moins à un succès mitigé ». Il a, par ailleurs, souhaité que ce Forum réponde aux attentes et préoccupations du monde universitaire.

Le Forum a été marqué par des expositions, et des conférences.



Table d'honneur à l'ouverture du Forum

Ekoué Dosseh, dira « qu'ils soient publics ou privés, les établissements d'enseignement supérieur ont compris la nécessité de mutualiser leurs ressources, car face à l'ampleur de la tâche, les vellétés personnelles ou individuelles sont

De l'avis général des participants, beaucoup estiment avoir tiré meilleur profit. Le Forum de coopération universitaire se déroule chaque année depuis 2009.

Vous avez besoin
d'un chauffeur ?

Choisissez



APPELEZ

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel : contact@focusyakou.com

Invité: Jean-Marc Savi de Tové, Financier, Associé chez Cauris Management

(Suite de la page 5)

Le Togo a fait des efforts considérables ces dernières années, surtout en termes d'infrastructures, base indispensable de la compétitivité future. Mais c'est un pays qui a encore besoin de se définir et de se projeter socialement et géographiquement pour apprécier sa chance, et ce que j'appellerais sa dotation initiale en compétitivité. C'est un pays qui doit aussi apprendre à avancer, quelque soit les différences de point de vue. Depuis les 9 mois de grève générale illimitée que l'on a connus il y a 22 ans, j'ai compris que ces différences de point de vue ne doivent pas impacter négativement le bonheur de nos compatriotes. Notre niveau de croissance est encore en dessous de la moyenne de la région, ce qui veut dire que le fossé n'a pas arrêté de se creuser. Nous devons encore plus que nos voisins pousser à la diversification de notre économie, entreprendre plus, imaginer des formules alternatives de financement de notre agriculture, attirer beaucoup de compétence, etc. Si nous avons le port le plus profond de la zone, cet avantage compétitif devrait en 5 ans se traduire par les meilleurs services portuaires de la région, les meilleures écoles de logistique, etc.

Si nous avons le siège d'Ecobank, et que cela met le Togo sur la map mondiale, cela veut dire que nous devons posséder le meilleur centre financier de la région pour recevoir le sud africain PIC qui a 7 milliards de dollars à investir en Afrique, des hôtels de classe mondiale pour recevoir les gérants d'actifs londoniens ou new yorkais, des tarifs et procédures de visa très bas. Ne serait-ce qu'éliminer les visas pour les binationaux peut sérieusement dynamiser la consommation et l'investissement dans le pays. J'ai vu des franco-togolais passer par Abidjan, pour éviter de faire un visa d'entrée au Togo.

Socialement, la torpeur ambiante, qui heureusement se dissipe petit à petit, a réduit le niveau général et individuel des compétences. C'est ma plus grande crainte, quand il s'agit de mon pays. L'école doit nous apprendre à bas coût l'entrepreneuriat, et ceci, surtout à l'université, sinon les jeunes diplômés, autant parce qu'ils n'auront pas acquis les compétences nécessaires que parce que les emplois ne se créent pas assez vite,

n'auront d'option que de devenir zémidjans. C'est un métier louable, mais qui ne devrait pas être l'option pour nos jeunes diplômés. Cela crée beaucoup d'aigreur, et de problèmes sociaux perceptibles même dans la circulation. J'ai participé l'année dernière avec bonheur à une initiative pour le jeune entrepreneur, organisé par deux ministères. J'en suis parti quelque peu inquiet, car la tâche est plus immense qu'on ne la perçoit de l'extérieur. Elle requiert donc l'implication forte du secteur privé, et de toutes les bonnes âmes.

Géographiquement, nous sommes à 200km du pays le plus puissant d'Afrique, le Nigéria. Il faut vaincre nos craintes et nous engager résolument avec ce pays. Nous avons 300 millions de voisins, pas 6. Pour cela, nous devons rendre nos frontières fluides et sécurisées, faciliter encore plus le business, établir des titres fonciers en un mois (cela révolutionnerait le financement de l'agriculture par exemple), et créer de la valeur ajoutée dans les services et produits qui seront les nôtres. Tout un programme me direz-vous.

Cauris Management jouera sa part en tant qu'investisseur, à chaque fois que des compatriotes dotés de compétences leur permettant de porter leurs projets au-delà de nos frontières feront appel à nous.

FI: La CEDEAO et l'UE viennent de parapher les Accords de Partenariat Economique (APE). Pensez-vous que ce sont des initiatives qui peuvent contribuer à rendre nos économies prospères ?

JM.S.T: Je ne suis pas expert de la question des APE, mais je puis vous répondre que la CEDEAO a pris une décision courageuse, et le fait que tout ceci ait pris 12 ans est peut-être le signe que l'on a prêté attention à toutes les facettes de ces accords. Les accords commerciaux ont en soi le potentiel d'être un moteur puissant de croissance, d'innovation et de développement. C'est un fait inéluctable. Ceci dit, les négociations ont été faites avec en face, des gens expérimentés, auteurs du GATT et de l'OMC.

Il faut, pour en tirer profit, des

réformes économiques, réduire les lourdeurs administratives, donner une réalité au marché régional pour permettre l'éclosion de vrais champions industriels capables de saisir les opportunités commerciales aussi bien dans la sous région que vers l'exportation. Je crois que nos Etats ne s'y sont pas assez préparés pendant ces 12 dernières années. Un accord sans implémentation devient un outil dangereux. Les accords commerciaux sont pour le développement du commerce, et ce ne sont pas les Etats qui font le commerce mais le secteur privé. Il faut espérer que la CEDEAO a compris cela, sinon, ces accords pourraient être pour nous une véritable catastrophe.

FI: Vous êtes régulièrement honoré dans des classements identifiant les jeunes qui feront l'Afrique de Demain. Le dernier en date est celui du très réputé Magazine Forbes qui vous classe parmi les 20 jeunes qui feront l'Afrique Francophone de demain. Que vous inspirent ces distinctions ?

JM.S.T: L'Afrique de demain, c'est déjà aujourd'hui ! Je suis honoré d'être cité en même temps que certains amis, tels Acha Leke, qui est un garçon à la tête bien faite, ou de personnalités que j'admire, telles Drogba et Eto'o pour leur réussite personnelle, mais aussi leur travail au-delà du foot.

Il y a quelques années, j'ai regardé sur www.ted.com toutes les interventions qui avaient trait à l'Afrique dont celle Hans Rosling, que j'avais trouvé révolutionnaire sur ce que les outils informatiques pouvaient nous faire lire notre continent avec un regard différent, plus dynamique. J'avais aussi regardé l'intervention de l'économiste ghanéen George Ayittey, cheetahs vs hippos. Magatte Wade, excellente entrepreneure sénégalaise et numéro 1 sur cette liste de Forbes, reprend élégamment la théorie des guépards vs les hippopotames. Les hippos étant ces africains intéressés uniquement par le statut et les honneurs, les guépards étant ceux qui ont juste envie d'apporter de la valeur ajoutée et transformer leur environnement. Mon seul mérite est de vouloir faire partie des cheetahs, rapides, incisifs et volontaires.

Lorsque je partais faire mes études en France, c'était après avoir rempli un dossier papier de l'université Lumière Lyon 2 pour lequel il fallait attendre de longs mois, en espérant que les services de poste togolais et français feraient leur part de travail pour ne pas compromettre mon futur. Mon avenir était entre rester Ekpemog et partir. Lorsque je partais aux Etats-Unis travailler au Crédit Lyonnais, alors que je n'arrivais pas à trouver de job autre que celui de la plonge chez Flunch en France, je me suis dit qu'une force supérieure veillait sur moi. Lorsque je partais de nouveau de la France après y avoir été déçu une seconde fois pour aller cette fois-ci en Grande-Bretagne, je ne me doutais pas un instant que ce pays allait transformer mon être, me faire découvrir une autre Afrique encore plus prometteuse que je ne le soupçonnais déjà, et me permettre enfin de me sentir utile dans mon parcours. J'aimerais dire ici que quelque part, la difficulté peut parfois être source de dépassement. Mais il faut garder à l'esprit l'implémentation. « Just do it », dirait Nike. S'apitoyer sur son sort n'a jamais été une solution. J'aimerais trouver le moyen de partager cet enthousiasme avec nos plus jeunes frères et sœurs, car ils ont au final le devoir de faire mieux que nous.

La deuxième chose qui m'anime, c'est que je me pose cette question : « comment puis-je offrir à l'Afrique le tiers de ce que Monsieur Gervais Djondo lui a offert ? ». Je suis impressionné par une race particulière d'êtres humains, celle des entrepreneurs. Ce sont des (dans mon jargon propre) des « Afroimplémenteurs ».

FI: Vous avez un brillant parcours professionnel, du Crédit Lyonnais (France) à Cauris Management, en passant par l'agence de développement britannique Commonwealth Development Corporation (CDC). Comment faire profiter à notre jeunesse des expériences comme la vôtre, pour qu'elle ait des modèles et réalise pourquoi pas de meilleurs parcours encore ?

JM.S.T: La jeunesse aujourd'hui a, grâce à internet plus accès à ce qui se fait de mieux dans le monde, et a

donc plus de choix. Je vous prends au mot : pourquoi ne pas créer ensemble un site internet que vous animeriez, et qui reprendrait les parcours de Togolais que nous admirons tous, leurs réalisations et bien d'autres choses encore ? Je puis vous dire qu'il y a de nombreux cheetahs Togolais partout dans le monde, dont nous pouvons tous nous inspirer. Je suis sûr que ce site nous donnera aussi d'autres idées par la suite pour les plus jeunes.

FI: « Le Petit Prince de la Finance » est peu présent dans son pays, alors que son expertise peut être utile et que bien de ses amis et proches s'impliquent dans les affaires de la cité. Est-ce un choix délibéré ? Si oui, qu'est-ce qui le motive ?

J'essaye d'être au Togo tous les mois, c'est déjà pas mal ! (rires). N'oubliez pas que l'activité de Cauris Management couvre le Togo.

Comme tout Togolais qui arrive à trouver sa pitance de tous les jours, j'aimerais rendre au Togo ce qu'il m'a donné comme humanité et joie de vivre, là où je peux avoir un impact, c'est-à-dire dans le secteur privé, et plus précisément dans le domaine de l'investissement. Je discute beaucoup avec les amis et proches dont vous parlez, m'inspire de leurs expériences, et propose des pistes quand ils me le demandent.

FI: Des ambitions et projets personnels pour le Togo à court et moyen termes ?

JM.S.T: Bien sûr ! A court terme, voir ma mère plus souvent, mon père, la famille. Ma grand-mère paternelle ! C'est la seule grand-mère qui me reste, elle est solide comme un roc. A moyen terme, arriver à obtenir un titre foncier sur un terrain que j'ai acheté il y a quelques années!

Créer ensemble un site internet avec vous pour mettre la jeunesse plus en contact avec ses modèles togolais. C'est déjà pas mal non ? Puis connaître un peu plus mon pays, en sortant de Lomé -je suis trop de Lomé, ma vision du pays est du coup trop empreinte de la capitale- Aller à Mission Tové, puis jusqu'à Dapaong, je n'en ai que des souvenirs d'enfance.



NOUVEAU PACK 3XL



Partage Internet par Wifi

Débit Internet jusqu'à 2,8 Mb/s

Une belle idée cadeau à prix cadeau

- Le smartphone : Internet + illico + GSM à 0 F
- 2 000 F/mois de crédit de communication
- 10 000 F/mois de forfait Internet Haut Débit de 2 Go

Le tout sur 6 mois en rechargeant au moins 5000 F/mois

PACK 3XL, 3 en 1 : Internet + illico + GSM à seulement 72 000 F

INFOS : 112

Au cœur de la mode togolaise Diane Bodjona se raconte

✎ Wilfried ADEGNIKA

Elle s'appelle Diane Bodjona; elle est mannequin. Pour les lecteurs de Focus Infos, elle se raconte.

Je suis Diane Bodjona, mannequin. Après mes études scolaires, j'ai reçu une formation en esthétique-coiffure et suivi des cours d'anglais à l'ex école afro-américaine. Je suis parfaitement bilingue.

Les portes de la mode se sont ouvertes à moi grâce à ma tante qui fréquentait à l'époque un gymnase abritant une agence de mannequinat. C'est elle qui m'a un peu forcé la main à embrasser cette carrière. Mes débuts furent difficiles. D'autant plus que j'étais très timide et avais une peur bleue

du public.

Ma formation de mannequin s'est déroulée à l'agence Eben. Il y a eu après Alphadi qui est venu au Togo avec sa caravane. J'ai pu participer au casting grâce à mon cousin Hervé PANA qui était son collaborateur. A la suite de cela, j'ai signé un contrat avec Woodin à travers son directeur de l'époque Fabrice Ruse qui avait décelé en moi d'énormes potentialités.

J'ai défilé sur beaucoup de podiums à l'instar du FIMA (Festival International de la Mode Africaine). A la seconde édition, je



fus la seule Africaine parmi plus d'une centaine de mannequins venus de partout dans le monde. J'ai travaillé avec plusieurs stylistes africains et occidentaux notamment Alphadi, Jean-Paul Gautier, Yves Saint Laurent, Ayanick Ayamod, Timothée, Christ Chalist, Bamondi...

La mode est un métier ingrat; on n'en profite que lorsqu'on est encore jeune et beau. Ces qualités ne garantissent pas pour autant tou-

jours la pérennité dans la profession. En Afrique, difficile de vivre du mannequinat. C'est pour cela que je gère mes propres affaires parallèlement à ma carrière.

En 2010, j'ai gagné le trophée de Top Model du Togo. Plus récemment, c'est celui de l'Excellence obtenu à Cotonou au cours du FESMA en fin d'année dernière.

La mode togolaise n'est pas connue à l'extérieur. On parle de la Côte-d'Ivoire, du Ghana... mais pas du Togo. En tant qu'ambassadrice de mon pays, je me dois donc de bien représenter et de vendre la mode nationale à l'extérieur. Mon métier est passionnant et je ne regrette pas de l'avoir choisi.

Miss Togo 2014 C'est parti!

✎ Wilfried ADEGNIKA

Celles qui nourrissent le rêve de porter la couronne de la reine de la beauté togolaise peuvent tenter leur chance. La couronne de Mlle Edwige Eméfa Ségbé élue en août 2013 est mise en jeu lors de la cérémonie officielle de lancement de la 20ème édition de ce grand événement qui célèbre la beauté togolaise. C'était Vendredi 21 mars à l'Hôtel Eda Oba à Lomé en présence des sponsors, des partenaires et des autorités.



Table d'honneur

C'est la ministre de la culture, des arts et de la communication, Mme Germaine Anaté Kouméalo qui a présidé la cérémonie.

Dans son intervention, la ministre a salué les efforts du Comité National Miss Togo (CNMT) et ses partenaires qui ont réussi à faire perdurer cet événement. « Au-delà du lancement de Miss Togo 2014, nous mesurons aussi le chemin parcouru durant les 20 années d'organisation du concours de la beauté de la femme togolaise », a déclaré Mme Anaté qui, dans la foulée, a appelé les futures candidates à donner le meilleur d'elles-mêmes.

Mlle Edwige Eméfa Ségbé, quant à elle, a présenté son bilan à mi-parcours qui selon elle, est très satisfaisant. « Mon bilan à mi-mandat est satisfaisant car j'ai fait de mon mieux avec l'aide du Comité National Miss Togo et tous ses partenaires, spécialement Moov-Togo qui nous a permis de réaliser déjà pas mal d'activités de nos projets », a indiqué Miss-Togo 2013. Pour sa part, le président du Comité Miss Togo, M. Gaspard Baka, s'est félicité du chemin parcouru. Pour lui, l'édition 2013 de ce concours consacre la maturité de l'entreprise commune. Ce sera une manifestation d'« un grand millésime puisqu'elle coïncide avec le 20ème anniversaire de notre manifestation », a déclaré M. Baka.

Le thème retenu pour cette 20ème édition est « les Tics au service de l'éducation des jeunes en milieu rural ».

Les inscriptions ont débuté depuis le lundi 24 mars 2014. Suivront les présélections du 07 au 16 juillet et la grande finale qui aura lieu le 30 août au Palais des Congrès de Lomé.

Championnat francophone d'orthographe 2014 Remise de prix aux lauréats

✎ W. A

Débuté par la phase éliminatoire le 8 mars dernier, suivi de la finale le 15 mars, le championnat francophone d'orthographe édition 2014 a connu son apothéose le samedi 22 Mars 2014.

Les trois premiers du concours sont respectivement : Togbo

C'est dans une ambiance festive de soirée culturelle que s'est déroulée la cérémonie de proclamation et de remise des prix du championnat. La surprise était au rendez-vous; en effet, les trente candidats retenus lors de la phase éliminatoire, ont tous été primés au lieu de trois initialement prévus.

« C'est parce que nous aimons la culture au sens général du terme, mais surtout celle intellectuelle que nous avons organisé ce championnat en vue d'inciter à l'amour, à la connaissance et à l'amélioration de la langue française et empêcher la culture de la facilité d'écriture introduite par le téléphone portable et les réseaux sociaux », a déclaré M. DOSSA, président du comité d'organisation.

Pour ce qui est de l'intérêt du championnat Messa-Gavo Koffi Enyonam, Président du Comité Francophone pour l'Orthographe et la Culture (CFOC) a souligné que ce concours vise à « inciter les enfants à regarder la grammaire l'orthographe et autre afin d'améliorer leur prestation dans la langue française car depuis très longtemps l'on a constaté que le niveau baisse et aujourd'hui le niveau est complètement à terre.



Le président du CFOC remettant le trophée au premier

Aussi notre comité a tout fait pour mettre en place cette organisation afin de rehausser le niveau des élèves en Français.

Il a ensuite lancé un appel aux sponsors pour faire perdurer le championnat. « Il va falloir que nous trouvions des sponsors pour pouvoir faire pérenniser ce championnat qui nécessite assez de fonds », a-t-il souhaité.

Le président du CFOC a présenté un bilan positif de cette première édition. « Le bilan est positif surtout que nous avons eu la confiance des autorités de l'éducation du pays et des parents d'élèves », s'est-il félicité.

Akouété Kenneth, Amegashie Elisabeth Arleen, Adjahou Maelle.

« Le sentiment qui m'anime en ce moment est un sentiment de joie que je ne peux pas exprimer par des mots. Pour ce qui est des livres qui composent mes prix je crois que je vais tous les éplucher avant la fin de l'année. Je tiens à remercier les organisateurs du championnat », a déclaré Togbo Akouété. Il en a profité pour exhorter ses camarades à la lecture car « La lecture nous permet de maîtriser l'orthographe, la grammaire bref lire, c'est vivre »

moovlove

Nos offres pour emballer vos coeurs !



La St Valentin est l'occasion rêvée pour une séduction à la hauteur de votre passion. Quoi de mieux qu'un téléphone Moov pour adresser votre flamme à l'être aimé ? Vous trouverez votre choix avec nos packs de 4 500 F à 95 000 F. Rendez vous vite dans nos agences et points de vente.

Soyez Moov, soyez Love !

Offre spéciale

**HUAWEI G3621L
(Double SIM)**

11 900 F CFA

+
5 000 F de crédit
offert vers
Moov



BlackBerry 9220

95 000 F CFA

+
2 mois d'abonnement
BlackBerry
offert



Alcatel OT 217D

10 000 F CFA

+
1 Kit
de connexion

Alcatel OT 232

9 500 F CFA

+
1 Kit
de connexion



HUAWEI G1 101

4 500 F CFA

+
1 Kit
de connexion



Alcatel OT 132

8 900 F CFA

+
1 Kit
de connexion



www.moov.tg

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe
etisalat

OSEZ RÊVER

VLISCO MOIS DE LA FEMME 2014

**VOTEZ POUR VOTRE NOMINÉE PRÉFÉRÉE POUR AVOIR
UNE CHANCE DE GAGNER*.**

Le Prix du Mois de la Femme Vlisco rend hommage à la réussite exceptionnelle des femmes d'Afrique centrale et de l'Ouest en saluant et récompensant celles qui incitent les autres à réaliser leurs rêves.

DÉCOUVREZ LES NOMINÉES DU TOGO :



AMÉYOVI HOMAWOO Envoyez « 1 » par SMS**
Plasticienne-designer et vidéaste

Améyovi Homawoo, dite Amivi, se dévoue toute entière à son métier de créatrice depuis de longues années. D'où la reconnaissance internationale qui ne demande qu'à s'amplifier.



ÉPIPHANIE HOUMEY EKLU-KOEVANU Envoyez « 2 » par SMS**
Juriste d'affaires, coordinatrice du GF2D, enseignante de droit au Centre de formation bancaire du Togo, consultante en évaluation juridique de projets de financement

Aspirant à une société humaine juste et paisible, elle s'engage pour les droits humains et surtout ceux des femmes et des jeunes filles en matière d'éducation et de santé et se bat pour le leadership et la participation de la gente féminine à tous les domaines d'activité.



AIMÉE ABRA TENU Envoyez « 3 » par SMS**
Directrice de l'ONG Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus (STEJ Togo); promotrice des produits Zam-Ké, ViViFruits et Kari-Kari

Aimée Abra Tenu s'engage depuis 13 ans pour l'accès à l'éducation, à l'eau potable et à l'autonomisation des femmes. Elle a lancé «Zam-Ké», « Utilise-moi encore » en mina pour le recyclage des déchets plastiques.



AHOÉFA ANNA VOVOR Envoyez « 4 » par SMS**
Professeur agrégée d'hématologie

Ahoéfa Anna Vovor, médecin biologiste, professeur agrégée d'hématologie, femme de principes, dotée de qualités relationnelles, encouragée par ses parents, elle a réalisé son rêve au prix d'efforts permanents. Exigeante envers elle-même et envers les autres, elle reste humble et accessible.

DREAM.VLISCO.COM

** Envoyez votre vote au 92 92 92 92.



VLISCO
SINCE 1846

*Toutes les modalités légales sont disponibles sur le site dream.vlisco.com.